

2025 | RAPPORT ANNUEL

Assemblée générale
du 13 mai 2026
188^e exercice



Mutuelle
de Poitiers
Assurances

Votre assureur vous connaît
et pour vous, ça change tout !

Fondée en 1838, la Mutuelle de Poitiers Assurances a pour vocation la protection des personnes (les Sociétaires) et des biens.

Implantée en France, la Société distribue des contrats d'assurance destinés aux particuliers et aux professionnels et se développe grâce à son réseau de distribution de proximité et à son esprit de service et d'innovation.

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers Assurances fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement. Centrée sur son métier d'assureur et entreprise mutualiste sans actionnaires à rémunérer, elle s'inscrit dans une vision de long terme avec pour objectif constant le renforcement des fonds propres pour lui permettre de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité financière nécessaire pour tenir ses engagements et assurer la protection de ses Assurés.

Résolument tournée vers l'avenir, la Mutuelle de Poitiers s'attache à relever par l'innovation les défis de demain, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des Sociétaires.

La Mutuelle de Poitiers Assurances a créé le 26 novembre 2021 une filiale de prévoyance, la société anonyme Pronoé Prévoyance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 907.614.804, régie par le Code des assurances. Cette dernière a obtenu l'agrément de l'ACPR le 10 octobre 2022 pour son activité vie et non vie (agrément publié au Journal officiel le 1er décembre 2022) et a débuté son activité le 26 janvier 2023 en proposant des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail.

La Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale Pronoé Prévoyance constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II.

Ce Groupe prudentiel n'est pas doté de la personnalité morale et ne dispose donc pas d'organes de gouvernance propres.

La Mutuelle de Poitiers Assurances est le principal actionnaire de Pronoé Prévoyance, avec 99,9 % du capital social. Pronoé

Prévoyance a comme autre actionnaire la SAS Barruel et Giraud, société de courtage et filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1 % du capital social restant.

Chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances supervise, pilote, suit et contrôle ses activités. A cet effet, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance disposent d'organes de gouvernance spécifiques (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants Effectifs) ainsi que de Fonctions clés propres.

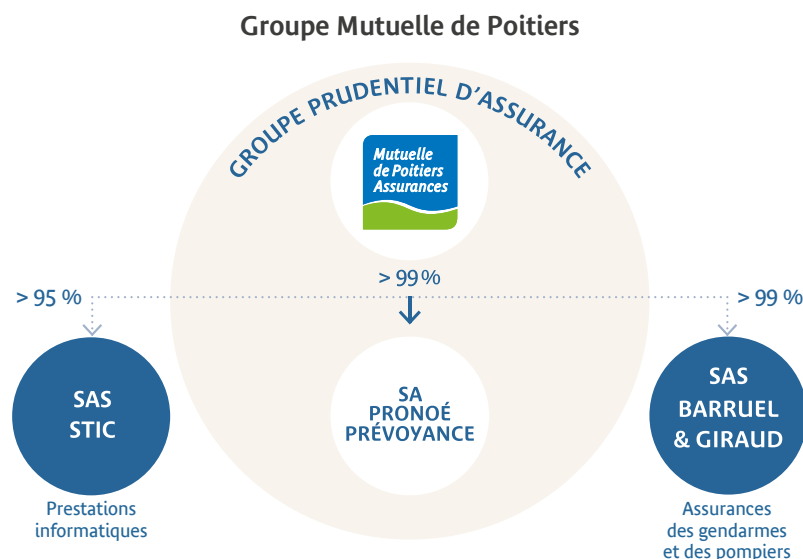
Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans le cadre de prestations de services.

La distribution des produits prévoyance assurés par Pronoé Prévoyance est confiée à la Mutuelle de Poitiers Assurances via son réseau composé principalement d'Agents Généraux d'assurance exclusifs, et à la SAS de courtage Barruel et Giraud.

Par ailleurs, la Mutuelle de Poitiers Assurances détient également une participation majoritaire dans deux autres filiales :

- 95 % du capital social de la SAS STIC, société spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et de la gestion de réseaux informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection,
- 99 % du capital social de la SAS Barruel et Giraud qui est implantée à Orléans, et par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure le groupement des Sociétaires « gendarmes ».

Le Groupe Mutuelle de Poitiers est représenté par l'organigramme financier ci-dessous :



Chaque Société dispose de ses propres organes de gouvernance. La Mutuelle de Poitiers Assurances est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités filiales. Elle assure le contrôle de ses filiales.

Ce rapport annuel* porte sur les comptes sociaux de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe Mutuelle de Poitiers (Mutuelle de Poitiers Assurances, Pronoé Prévoyance, STIC et Barruel et Giraud).

En effet, dans la mesure où la Mutuelle de Poitiers Assurances assure le contrôle de ses filiales, elle consolide les comptes pour le Groupe Mutuelle de Poitiers.

* le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Directeur Général intègrent le périmètre Groupe dans le rapport de gestion et le rapport d'activité.

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

PÉRIMÈTRE MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

* (+ INFORMATIONS GROUPE PRUDENTIEL : MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES ET PRONOÉ PRÉVOYANCE)

UNE ACTIVITÉ
DYNAMIQUE



1 414 130
CONTRATS



+12,60 % depuis 2016

*(1 420 083 contrats Groupe prudentiel)

UNE CROISSANCE PÉRENNE

573 MILLIONS €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



+58,32 % depuis 2016

*(574 Millions € Groupe prudentiel)



UN MUTUALISME
EN MOUVEMENT

495 345
SOCIÉTAIRES



+8,29 % depuis 2016

UNE SOLIDITÉ RENFORCÉE

296 MILLIONS €
de fonds propres

1,49 MILLIARD €
TOTAL BILAN

(Mutuelle de Poitiers Assurances)

UN PROFESSIONNALISME ÉTABLI

188 ans

D'EXPÉRIENCE
DE L'ASSURANCE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

26 MILLIONS €
DE RÉSULTAT



(Mutuelle de Poitiers Assurances)

UNE SOLVABILITÉ ROBUSTE

MARGE DE
SOLVABILITÉ 2 :

276%

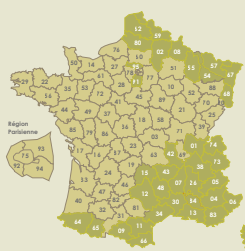
*(262 % Groupe prudentiel)

UNE GESTION EFFICACE

22,19%
DE FRAIS DE GESTION

(Mutuelle de Poitiers Assurances)

* Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance



314
AGENCES
RÉPARTIES SUR

59
DÉPARTEMENTS

UNE RELATION DE PROXIMITÉ

UN CONTACT
100%

HUMAIN



CHEZ NOUS, PAS DE PLATEAU TÉLÉPHONIQUE

100%
DES EMPLOIS
LOCALISÉS EN FRANCE

1 267 PERSONNES

AU SERVICE DES SOCIÉTAIRES

GOUVERNANCE MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Conseil d'Administration / 4

Direction Générale / 5

3 - 5

NOTRE STRATÉGIE EN MOUVEMENT

- ◆ Nouveau plan stratégique 2026 - 2032 / 8 - 9
- ◆ Innover pour mieux servir nos Sociétaires / 10 - 11
- ◆ Renforcer notre attractivité / 12 - 13

7 - 13

COMPTES SOCIAUX MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Rapport de gestion et Rapport d'activité

- Rapport du Conseil d'Administration / 20
- Rapport du Directeur Général / 22
- Affectation proposée / 32
- Autres informations / 33

15 - 33

Rapport des Commissaires aux Comptes

34 - 35

Résolutions

36

États Financiers 2025

- Compte de résultat / 38
- Bilan / 40
- Annexe / 42
 - Compte technique détaillé / 52
 - État récapitulatif des placements / 55

37 - 55

COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE MUTUELLE DE POITIERS

Charte d'investisseur Responsable

59-61

Rapport des Commissaires aux Comptes des comptes consolidés

62 - 63

États Financiers des comptes consolidés 2025

- Compte de résultat consolidé / 66
- Bilan consolidé / 68
- Annexe / 70

65 - 85

GOUVERNANCE DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES - 2026



De gauche à droite : P-C. Pradier, H. des Courtis, E. Guillaumond, C. Allard, F. Musereau, Gal J-M. Oliveiri, Me A. de Cambourg, C. Aubin, D. de la Grandière, B. Moulonguet, E. Camus-Nikitine, A. De Oliveira, M. de Vasselot.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENT

M. Christian AUBIN, Doyen honoraire et Professeur émérite à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers.
Date de fin de mandat : 2031

VICE-PRÉSIDENTS

M. Bruno MOULONGUET, Agriculteur retraité.
Date de fin de mandat : 2031

M. Hervé des COURTIS, Courtier en réassurance retraité.
Date de fin de mandat : 2029

ADMINISTRATEURS

Mme Donatienne de La GRANDIÈRE, Agricultrice retraitée.
Date de fin de mandat : 2031

Général (2S) François KERN, 1er Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien Directeur Général des services de la Mairie de Chantilly. Date de fin de mandat : 16 mai 2025 (limite d'âge statutaire)

Maître Anne de CAMBOURG, Avocat au barreau de Poitiers.
Date de fin de mandat : 2027

M. Médéric de VASSELLOT, Directeur de l'innovation des méthodes et process (OFI AM) retraité.
Date de fin de mandat : 2029

Mme Elisabeth GUILLAUMOND, Gérante de la Société FABRIX.
Date de fin de mandat : 2027

Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI, Conseiller pour la sécurité générale au Cabinet du Directeur Général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) retraité.
Date de fin de mandat : 2029

Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE, Directrice juridique retraitée de la société internationale SGD, société spécialisée dans l'industrie verrière, pharmaceutique, parfumerie/cosmétique.
Date de fin de mandat : 2029

Maître François MUSEREAU, Avocat associé au barreau de Poitiers.
Date de fin de mandat : 2031

M. Pierre-Charles PRADIER, Directeur du master SAFiR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Date de fin de mandat : 2027

Général (2S) Armando De OLIVEIRA, Directeur des Ressources Humaines de la Gendarmerie Nationale retraité.
Date de fin de mandat : 2027

ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

M. Cédric ALLARD, Inspecteur Régleur au sein du service « sinistres corporels » à la Mutuelle de Poitiers.
Date de fin de mandat : 2026

PRÉSIDENTS HONORAIRES

Maître Yves MUSEREAU, Avoué Honoraire près la Cour d'Appel de Poitiers.

Docteur Jacques DROUINEAU, Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers retraité

DIRECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE

M. Olivier DÉSSERT

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Il s'agit :

- du Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales,
- du Comité juridique et de conformité,
- du Comité de sélection et de rémunération.

La compétence de ces Comités a été étendue au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

ADMINISTRATEURS PRONOÉ PRÉVOYANCE

M. Christian AUBIN, Président,
M. Bruno MOULONGUET, 1^{er} Vice-Président,
M. Hervé des COURTIS, 2^e Vice-Président,
Mme Donatienne de la GRANDIÈRE,
Général (2S) François KERN
(jusqu'au 16 mai 2025),

Maître Anne de CAMBOURG,
M. Médéric de VASSELLOT,
Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI,
Mme Elisabeth GUILLAUMOND,
Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE,

Maître François MUSEREAU,
M. Pierre-Charles PRADIER,
Général (2S) Armando De OLIVEIRA,
Mutuelle de Poitiers Assurances
représentée par M. Stéphane DÉSSERT.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES - 2026



De gauche à droite : Nicolas Guérin, Emmanuel Ballif, Augustin Remy, Mireille Daubelcour, Stéphane Désert, Marie Duflos, Lionel Machado, Maxime Gaugain, Évelyne Moreau, Thierry Gallet.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La Direction Générale de la Société est exercée par Stéphane Désert, Dirigeant Effectif de plein droit. Il est secondé par Thierry Gallet, Augustin Remy et Emmanuel Ballif, Directeurs Généraux Adjoints de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de Direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société. Ce comité se compose de dix membres. Il intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance et en assure ainsi la gestion, le pilotage et le suivi.

COMITÉ DE DIRECTION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES - 2026



Stéphane DÉSSERT
Directeur Général
Dirigeant Effectif



Thierry GALLET
Directeur technique et
offre de service
Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif



Augustin REMY
Directeur indemnisation,
RSE et planification
stratégique
Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif



Emmanuel BALLIF
Directeur commercial,
communication externe
et digital
Directeur Général Adjoint



Nicolas GUÉRIN
Directeur financier et
comptable



Marie DUFLOS
Directrice juridique,
conformité et
secrétariat général



Maxime GAUGAIN
Directeur risques et
actuariat



Mireille DAUBELCOUR
Directrice ressources
humaines et
communication interne



Lionel MACHADO
Directeur systèmes
d'information



Évelyne MOREAU
Directrice organisation et
audit interne

DIRIGEANTS EFFECTIFS DE PRONOÉ PRÉVOYANCE

M. Stéphane DÉSSERT,
Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit,
Thierry GALLET,
Second Dirigeant Effectif
Augustin REMY,
Second Dirigeant Effectif

NOTRE STRATÉGIE EN MOUVEMENT

- Élan 2032, une stratégie en actions au service de nos Sociétaires
- Innover pour mieux servir nos Sociétaires
- Renforcer notre attractivité



Élan 2032, Notre stratégie en actions au service de nos Sociétaires

Notre stratégie de long terme s'appuie sur des fondamentaux clairement établis. Elle est d'abord portée par notre Raison d'être, intégrée à nos statuts, qui constitue la boussole de l'ensemble de nos décisions.

Elle repose également sur six valeurs d'entreprise que nous nous attachons à faire vivre au quotidien.

Enfin, elle se structure autour de 3 piliers stratégiques : **Conseil et Protection, Service et Proximité, Mutualisme et Temps long** ; qui donnent un cadre et une cohérence à nos actions.

NOTRE
RAISON
D'ÊTRE

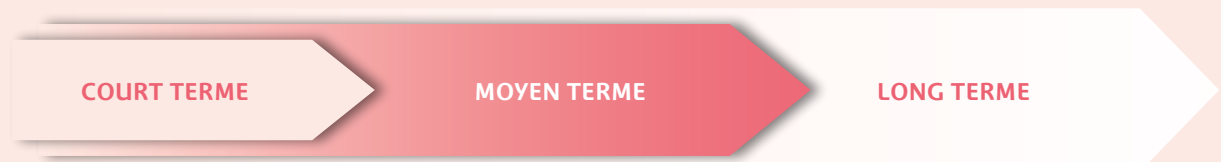
“ Portés par nos valeurs mutualistes et notre histoire, nous avons pour ambition de protéger efficacement nos assurés, de les accompagner avec un service de proximité de haute qualité, d'innover et de contribuer ensemble à un monde plus sûr et durable. ”



Si ces éléments sont essentiels, ils ne prennent pleinement leur sens que lorsqu'ils se traduisent concrètement par des projets au service d'objectifs opérationnels clairs, permettant d'atteindre les ambitions que nous nous sommes fixées pour la période. C'est précisément l'ambition de notre plan stratégique de moyen terme « Élan 2032 », qui vient inscrire cette vision dans une trajectoire d'actions concrètes et mesurables.

L'esprit mutualiste
Bonneveillance Depuis 1838 Convivialité
Engagement Professionnalisme
Proximité

COMMENT NOTRE STRATÉGIE SE DÉPLOIE DANS LE TEMPS



Sur le court terme

- Nos Plans d'Action annuels (commercial, informatique, technique...) **rythment** l'année

Sur le moyen terme

- Notre Plan Stratégique Élan 2032 nous **anime**

Sur le long terme

- Notre Raison d'être et nos valeurs nous **définissent**
- Notre Stratégie et nos Engagements RSE nous **guident**

+ de DÉVELOPPEMENT

Accroître notre développement et notre **diversification** par :

- la **fidélisation** et la **conquête** de nouveaux Sociétaires
- l'**enrichissement** de notre offre

19 objectifs opérationnels sur les thématiques :

- Commercial
- Aménagements de l'Offre
- Optimisation de la souscription

+ de PROXIMITÉ

Renforcer notre modèle d'**assureur de proximité** au service de nos Sociétaires

19 objectifs opérationnels sur les thématiques :

- Présence locale et digitale
- Qualité de gestion / Fluidité
- Communication

+ de RESPONSABILITÉ

Intégrer les effets du **changement climatique** dans nos activités et poursuivre notre **démarche RSE** (Responsabilité Sociétale d'Entreprise)

13 objectifs opérationnels sur les thématiques :

- Offres et services
- RSE

+ d'INNOVATION

Renforcer la **performance de notre système d'information** et notre capacité d'intégration des **innovations** technologiques

12 objectifs opérationnels sur les thématiques :

- Performance, évolutivité et sécurité du SI
- Méthode et compétences
- Innovation

+ de COLLECTIF

Favoriser l'**engagement des ressources humaines**, développer et valoriser la marque employeur

11 objectifs opérationnels sur les thématiques :

- Marque Employeur
- Compétences et évolutions

+ de RÉSILIENCE

Assurer notre **résilience** par le renforcement :

- de notre **robustesse économique** et financière
- de notre **système de gestion des risques** et de conformité

12 objectifs opérationnels sur les thématiques :

- Rentabilité et compétitivité
- Risques et conformité



Améliorer continuellement la qualité de service proposée aux Assurés

La Mutuelle de Poitiers poursuit ses efforts d'innovation, tant en matière de services que de développement de nouvelles offres, afin d'offrir à ses assurés une expérience toujours plus fluide et qualitative.

Des actes de gestion simplifiés par l'automatisation et l'intégration des outils d'Intelligence Artificielle

L'automatisation de certaines tâches apporte une aide précieuse pour réduire le temps consacré à des actes de gestion à faible valeur ajoutée. Elle permet ainsi d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'optimiser les coûts de gestion ainsi que la qualité de service au bénéfice de nos Sociétaires.

Des solutions telles que la lecture automatisée des pièces dans la gestion des sinistres en offrent une illustration concrète : en supprimant la lecture, l'identification et l'analyse manuelles des documents, elles permettent d'accélérer le processus de règlement des sinistres.

De même, la signature électronique simplifiée en agence renforce la fluidité du parcours de souscription.

La Mutuelle de Poitiers intègre progressivement l'Intelligence Artificielle (IA) dans ses projets informatiques. À partir de juin 2026, les équipes du siège et des agences bénéficieront d'un agent conversationnel IA interne, baptisé Maia, leur permettant de tirer parti des apports de l'IA tout en garantissant confidentialité et sécurité.

10



Une nouvelle assurance Obsèques

Disponible depuis mars 2026, notre nouveau contrat Obsèques est conçu pour anticiper sereinement l'avenir en soulageant les proches des frais liés au décès.

Dans la continuité du lancement de notre offre Prévoyance en 2023, la Mutuelle de Poitiers renforce ainsi son offre de protection pour mieux répondre aux besoins de ses assurés.



Un nouvel Espace Perso

Dans une démarche continue d'innovation au bénéfice de nos assurés, nous déployons courant juin 2026 un nouvel Espace Perso, entièrement repensé pour offrir une expérience plus simple, plus sécurisée et plus performante.

Véritable complément à la relation avec l'Agent, cet Espace Perso permet de gagner en autonomie dans les démarches du quotidien : éditer une attestation, déclarer un sinistre, consulter ses remboursements santé, et bien plus encore.

Notre modèle de proximité une nouvelle fois récompensé

Depuis 1838, nous faisons la promesse d'être aux côtés de nos Sociétaires, présents et engagés, y compris dans les moments difficiles. Pour la deuxième année consécutive, la Mutuelle de Poitiers Assurances se distingue dans l'enquête menée par l'Institut Statista pour le magazine Capital. Cette reconnaissance confirme que notre modèle d'assureur de proximité, fidèle à ses valeurs historiques, est apprécié et soutenu par nos Sociétaires.



Réalisé en ligne auprès d'un panel de 5 000 assurés, ce sondage a évalué la satisfaction des assurés vis-à-vis de leurs assurances sur les trois dernières années. Parmi les 300 assureurs cités, 125 ont été plébiscités, et la Mutuelle de Poitiers figure en bonne place dans plusieurs catégories : complémentaire santé, assurance habitation, assurance automobile et garantie des accidents de la vie.

Cette distinction illustre la confiance renouvelée de nos Sociétaires et confirme notre engagement à offrir des services de qualité, au quotidien comme dans les moments clés de la vie.

LES 9 CRITÈRES DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION DE CAPITAL

- 1 **Fidélité**
- 2 **Volonté de recommander**
- 3 **Conseil**
- 4 **Service client**
- 5 **Rapport qualité/Prix**
- 6 **Transparence**
- 7 **Services digitaux**
(nouveau critère étudié en 2025)
- 8 **Flexibilité**
(nouveau critère étudié en 2025)
- 9 **Gestion des sinistres**



Domaine	Catégorie	Rang	Score final
Prévoyance et santé	Complémentaire Santé	1 ^{er}	8,48
Logement et propriété	Assurance Habitation	2 ^e	7,57
Prévoyance et santé	Garantie Accidents de la Vie (GAV)	2 ^e	8,10
Mobilité et voyages	Assurance Automobile	3 ^e	7,87

Rester fidèle à notre statut d'assureur mutualiste

Évoluant dans un contexte international marqué par des incertitudes économiques, des tensions géopolitiques et l'impact croissant du changement climatique sur la charge des sinistres, la Mutuelle de Poitiers s'adapte à son environnement tout en restant fidèle à ses engagements mutualistes pour continuer à répondre au mieux aux attentes de ses Sociétaires.

Un service de proximité

Notre modèle d'assureur de proximité, porté par notre réseau d'Agents et leurs collaborateurs, nous différencie. Notre développement se poursuit en accord avec ce principe fondateur à travers l'ouverture de plusieurs nouvelles agences de proximité en 2026.

La maîtrise des évolutions tarifaires

Nous veillons à proposer des tarifs les plus ajustés possible, adaptés au budget de nos Sociétaires, tout en préservant la solidité financière de la Mutuelle. Sans actionnaires à rémunérer, la majeure partie des cotisations est consacrée au règlement des sinistres.

Une approche personnalisée

Nos Agents de terrain, disponibles et engagés, apportent une véritable proximité humaine. Cet accompagnement personnalisé renforce la qualité de service et la confiance de nos Sociétaires, notamment en cas de sinistre.

Des Sociétaires engagés et satisfaits

La Mutuelle de Poitiers mesure la confiance de ses Sociétaires à travers plusieurs indicateurs clés : fidélité, taux d'équipement, satisfaction après sinistre et cooptation. Ces résultats témoignent de la qualité de notre relation de proximité, de la pertinence de nos offres et de l'engagement durable de nos Sociétaires envers notre Mutuelle.

CONFIANCE

En moyenne près de **3 contrats** d'assurance souscrits par Sociétaire



RELATION DURABLE

18 ans de fidélité moyenne



SATISFACTION APRÈS SINISTRE

9,4/10*



Près de

70 000

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES en 10 ans



*Note moyenne obtenue auprès de nos assurés dans le cadre d'un sondage réalisé après sinistre entre juillet 2025 et mars 2026



Devenir l'assureur de toutes les générations

Assureur historique des familles, la Mutuelle de Poitiers a tous les atouts pour séduire les jeunes et notamment pour continuer à accompagner les enfants de ses Sociétaires lorsqu'ils quittent le nid familial : une approche globale combinant solutions d'assurance adaptées à leurs besoins spécifiques, accompagnement personnalisé et qualité de l'expérience digitale.

Une offre adaptée aux premières étapes de la vie

Installation dans un premier logement, acquisition d'un premier véhicule ou entrée dans la vie active : à chaque moment clé de la vie des jeunes, nous proposons des solutions d'assurance simples, modulables et accessibles.

Une relation de proximité, humaine et rassurante

Les jeunes restent sensibles à l'accompagnement humain, notamment dans les moments importants. Les Agents Mutuelle de Poitiers se montrent disponibles pour leur apporter conseil et expertise avec pédagogie. De même, ils leur offrent une présence rassurante en cas de sinistre.

Une expérience digitale fluide et autonome

En recherche d'autonomie et d'instantanéité, les jeunes trouvent dans nos outils digitaux (Espace Perso, Appli mobile) les services rapides et faciles d'accès qu'ils attendent.

Les jeunes et l'assurance : un enjeu clé

Selon plusieurs études sectorielles, près de 7 jeunes sur 10 privilégient des parcours digitaux simples et rapides, tout en restant majoritairement attachés à un accompagnement humain dans les moments clés, comme la souscription ou le sinistre.

Par ailleurs, plus de 60% des jeunes assurés déclarent ne pas entretenir de relation forte avec leur assureur.

Grâce à la présence de ses Agents de proximité, la Mutuelle de Poitiers dispose d'atouts solides pour répondre à leurs attentes, en proposant une relation à la fois simple, accessible et humaine, adaptée aux nouvelles générations.

QUELQUES CHIFFRES

+ de 35 000 Sociétaires

Mutuelle de Poitiers ont des enfants entre 15 et 20 ans.

+ 8 000 nouveaux Sociétaires

âgés de moins de 30 ans nous ont rejoints en 2025.

1,73 contrat souscrit

par nos Sociétaires de - de 30 ans.

COMPTES SOCIAUX MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Les comptes sociaux de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont établis conformément à l'article L341-1 du code des assurances et au règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 à jour des règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes



SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 2025

Rapport de gestion et Rapport d'activité

- Rapport du Conseil d'Administration / 20
- Rapport du Directeur Général / 22
- Affectation proposée / 32
- Autres informations / 33

19 - 33

Rapport des Commissaires aux Comptes

34 - 35

Résolutions

36

États Financiers

- Compte de résultat / 38
- Bilan / 40
- Annexe / 42

37 - 55

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 20

- Rapport
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Thèmes abordés par le Conseil d'Administration
- Formation des Administrateurs
- Comités spécialisés du Conseil d'Administration

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 22

- Synthèse de l'exercice et perspectives
- Principaux chiffres et ratios
- Solvabilité 2 - Marge de solvabilité
- Activité
- Provision d'égalisation
- Réassurance
- Résultats par branche
- Gestion

AFFECTATION PROPOSÉE 32

AUTRES INFORMATIONS 33



Christian AUBIN
Président du Conseil d'Administration

➤ Que générale de l'exercice - Évolution de l'activité et évolution financière

Avec un résultat positif de plus de 26 millions d'euros, l'exercice 2025 se situe dans la continuité du précédent et permet à nouveau de conforter la solidité de notre entreprise.

Éléments essentiels pour sa pérennité, nos fonds propres garantissent toujours un niveau de solvabilité élevé avec des taux de couverture de 276 % pour faire face à un choc bicentennal et de 789 % pour la couverture du Minimum de Capital Requis. Autre élément de satisfaction, nous avons pu doter de nouveau et significativement la provision d'égalisation (18 M€ en net) pour la porter à 99,4 M€.

Pourtant, comme en 2024, l'environnement est resté préoccupant : incertitudes politiques, économiques et sociales, inflation des coûts d'indemnisation, contraintes réglementaires et hausse des charges de réassurance. Tous ces éléments défavorables ont continué à peser en 2025 mais n'ont pas empêché une croissance de la production. La Mutuelle de Poitiers Assurances enregistre une hausse de 8,51 % de son chiffre d'affaires et une augmentation des nombres de Sociétaires et de contrats qui, fin 2025, s'établissent respectivement à 495.345 et 1.414.130, soit une moyenne stable de 2,85 contrats par Sociétaire.

Ces chiffres reflètent l'engagement de tout le réseau pour entretenir la qualité relationnelle à laquelle notre Mutuelle est particulièrement attachée. En 2025, notre communication externe a continué de valoriser nos messages de proximité et notre positionnement d'assureur à visage humain. Expression de la satisfaction de nos Sociétaires, le classement établi par le magazine Capital en 2025 a une nouvelle fois distingué la Mutuelle de Poitiers Assurances parmi les meilleures assurances.

Certes, le bon résultat final de l'exercice tient en partie à l'absence d'événements climatiques majeurs durant l'année, à l'exception d'un épisode de sécheresse au cours de l'été. Mais il constitue aussi une validation de la pertinence des choix stratégiques effectués pour faire face à nos engagements au service des Sociétaires.

Nous sommes ainsi confortés dans notre démarche pour arbitrer au mieux entre, d'une part, la défense de leurs intérêts et de leur pouvoir d'achat à court terme et, d'autre part, les équilibres nécessaires à la solvabilité de l'entreprise sans laquelle ces mêmes intérêts ne pourraient pas être garantis à long terme. C'est dans cet esprit que la Mutuelle de Poitiers Assurances s'efforce en permanence d'adapter les niveaux de cotisation, les dispositifs de gestion des risques et de conformité ainsi que les mesures de prévention et de suivi.

➤ Suiui de l'activité de Pronoé Prévoyance - consolidation des comptes du Groupe Mutuelle de Poitiers

Après un lancement en 2023 et un démarrage d'activité réussi en 2024, Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, poursuit sa croissance en 2025 avec une bonne dynamique de production conforme au plan de progression. Grâce à la forte implication de notre réseau de distribution, plus de 5.900 contrats ont été souscrits au 31 décembre 2025.

Cette progression répond bien à la volonté de développer les activités de notre Groupe Prudentiel d'Assurance en visant une répartition équilibrée entre l'habitation, l'automobile et les personnes. Elle inscrit Pronoé Prévoyance dans la perspective des engagements mutualistes de sa société mère à offrir sur le long terme à ses assurés et à leur famille un large éventail de protections. En 2025, dans le cadre du développement de son activité par l'élargissement de sa gamme de produits, Pronoé Prévoyance a préparé le lancement d'une offre obsèques.

En tant que Groupe, l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances a établi ses comptes consolidés pour la troisième année consécutive avec ses trois filiales Pronoé Prévoyance, Barruel et Giraud et STIC. Après les opérations de consolidation, le résultat de l'ensemble du groupe pour 2025 est positif de 27,3 M€.

Ce rapport annuel détaille les informations relatives aux comptes sociaux de la Mutuelle de Poitiers Assurances et aux comptes consolidés du Groupe Mutuelle de Poitiers.

➤ Fonctionnement du Conseil d'Administration et gouvernance du Groupe

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances s'est réuni chaque mois en 2025 (sauf au mois d'août) pour s'informer et délibérer, sur proposition de la Direction Générale, sur l'ensemble des thématiques intéressant le fonctionnement et le développement de notre Mutuelle (vie économique, situation financière et comptable, réassurance, gestion des risques, organisation de la Société, activité et vie sociale)⁽¹⁾. Les Administrateurs ont également bénéficié de formations leur permettant de renforcer la compétence collective du Conseil d'Administration et d'exercer ainsi un contrôle éclairé sur l'activité.

En sa qualité d'entreprise mère, la Mutuelle de Poitiers Assurances supervise et contrôle l'activité de ses trois filiales (Pronoé Prévoyance, STIC et Barruel et Giraud), chacune disposant néanmoins de ses propres organes de gouvernance.

En 2025, le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances a validé et approuvé le projet de création d'une nouvelle filiale, contrôlée à 100 % par l'entreprise. Il s'agit d'un véhicule interne de réassurance (IRV) ayant son siège social au Luxembourg, qui aura pour objectif, une fois l'agrément obtenu courant 2026, de renforcer à terme l'indépendance de la Mutuelle de Poitiers Assurances vis-à-vis de la réassurance traditionnelle.

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances est aidé dans ses missions par trois Comités spécialisés (Comité Financier, d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique et de Conformité, Comité de Sélection et de Rémunération) dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance⁽²⁾.

➤ Conclusion

Au cours de l'exercice 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances a poursuivi sa croissance et généré des résultats qui confortent sa solidité. Comme l'an dernier, ce résultat positif a été dégagé malgré un environnement difficile mais aussi grâce à l'absence d'événements climatiques majeurs.

Pour ne pas être le jouet de ces facteurs extérieurs, nous devons à la fois préserver notre capacité d'adaptation à un environnement incertain et rester mobilisés sur la stratégie de long terme face aux évolutions structurelles. C'est précisément dans cet esprit que s'inscrit le nouveau plan stratégique « Élan 2032 » élaboré pour relever les défis à venir dans une perspective de moyen terme. Couvrant tous les pans d'activité de l'entreprise, il permet de préciser et cadencer une mise en œuvre opérationnelle des objectifs et ambitions de notre Mutuelle sur les six prochaines années.

Ce plan exprime concrètement l'engagement de tous les acteurs de la Mutuelle de Poitiers au service de ses Sociétaires. A la Direction et dans les équipes, au siège et dans les agences, tous font la démonstration au quotidien de leur attachement aux valeurs mutualistes et à la raison d'être de l'entreprise que nous venons d'inscrire dans nos statuts. Au nom du Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider, je veux leur exprimer mes remerciements et ma confiance.

A mes collègues Administrateurs, j'adresse aussi ma gratitude pour leur participation active et régulière, leurs conseils et leur soutien.

(1) Des précisions complémentaires figurent page 21.

(2) Les missions de ces comités sont détaillées page 21.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit chaque mois sauf au mois d'août. Au cours de l'année 2025, le Conseil s'est réuni onze fois, avec un taux de participation de 95 %.

Les ordres du jour sont suffisamment complets pour permettre aux Administrateurs d'exercer leur contrôle et comprennent une partie délibérative et une partie informative. Les Administrateurs

ont connaissance des documents et informations nécessaires à leur mission avant la date du Conseil. Chaque Administrateur dispose le jour du Conseil d'un dossier comportant les éléments qui permettent, après délibération, d'alimenter le registre du Conseil.

THÈMES ABORDÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'Administration en 2025 ont été les suivants :

1. Vie économique, situation financière et comptable, réassurance, gestion des risques

- Politique de placement ;
- Transactions immobilières ;
- Programme de réassurance ;
- Arrêté des comptes ;
- Rapports réglementaires (rapport régulier au contrôleur, rapport sur la solvabilité et la situation financière unique, rapport ORSA unique...);
- Gestion des risques, contrôle interne, conformité, audit interne et Solvabilité 2 ;
- Situation financière.

2. Organisation de la Société, activités

- Budget annuel prévisionnel ;
- Plan d'action commerciale ;
- Évolution des cotisations ;
- Suivi du développement et de la sinistralité ;
- Réorganisation d'agences ;
- Réunions des Comités spécialisés ;
- Suivi de l'activité de Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances (suivi de la production des contrats, des indicateurs de production et gestion, du déploiement du réseau commercial, de la sinistralité et du développement d'une offre obsèques) ;
- Projet de création d'un Véhicule Interne de Réassurance (IRV).

3. Vie sociale

- Politique sociale et salariale ;
- Organisation de l'Assemblée Générale ;
- Organisation des élections des Délégués Sociétaires pour le renouvellement des tiers sortants à l'Assemblée Générale de la Mutuelle de Poitiers de mai 2026.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'article 29 de nos statuts, une formation est proposée par la Mutuelle de Poitiers aux Administrateurs dans leur première année d'exercice. La dernière session de formation initiale s'est tenue le 6 novembre 2025, avec au programme l'organisation du Groupe Mutuelle de Poitiers, les fondamentaux de l'assurance, le fonctionnement des organes de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et le fonctionnement comptable et financier.

En outre, et conformément aux recommandations professionnelles en matière de gouvernance, nous poursuivons des séances de formation et d'information au-delà de ce que la réglementation prévoit. Ainsi, le 5 juin 2025, une formation sur le thème des « Risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et leurs incidences » a été proposée aux Administrateurs. Cette formation a été dispensée par le

cabinet de conseil en gestion des risques INQUEST ainsi que par le Responsable Architecture, Qualité et Sécurité-RSSI en charge de la fonction Gestion du risque lié aux TIC, le Directeur systèmes d'information, le Directeur juridique, conformité et secrétariat général, le Directeur risques et actuariat, et le Directeur technique et offre de service. Puis, le 4 décembre 2025, une nouvelle formation sur la thématique de la réassurance a été dispensée aux Administrateurs par notre cabinet de courtage en réassurance AON, ainsi que par le Directeur indemnisation, RSE et planification stratégique et le Directeur technique et offre de service.

La fréquence des séances du Conseil d'Administration (11 par an), la variété des thèmes abordés et la qualité de l'information délivrée, contribuent à la qualité et à l'efficacité des travaux du Conseil.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances est aidé dans ses missions par trois Comités spécialisés dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de sa filiale de prévoyance, Pronoé Prévoyance.

➤ Le Comité Financier, d'Audit, des Risques et de suivi des filiales

Le Comité Financier, d'Audit, des Risques et de suivi des filiales a pour mission principale d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ses missions portent notamment sur l'examen des thématiques suivantes : la gestion des actifs, les comptes, l'audit interne, la gestion des risques, le budget et l'ORSA. Il est composé de six membres choisis parmi les administrateurs. Le Comité s'est réuni quatre fois en 2025.

➤ Le Comité Juridique et de Conformité

Le Comité Juridique et de Conformité a pour mission principale d'examiner les questions juridiques et/ou de conformité nécessitant une réflexion approfondie et particulière. Il est composé de trois membres choisis parmi les administrateurs. Le Comité s'est réuni deux fois en 2025.

➤ Le Comité de sélection et de rémunération

Le Comité de sélection et de rémunération a pour mission principale de veiller à ce que soient assurés le renouvellement des administrateurs et la pérennité de la Direction Générale. Il examine plus globalement les questions intéressant l'évolution de la gouvernance d'entreprise de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, ainsi que la politique de rémunération. Ce Comité est composé des membres du Bureau du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de sa filiale Pronoé Prévoyance. Le Comité s'est réuni une fois en 2025.



Stéphane DÉSSERT
Directeur Général

► Activités et résultats de la Mutuelle de Poitiers Assurances : un exercice solide

Dans la continuité de l'année 2024, l'exercice 2025 est favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'environnement dans lequel nous évoluons reste cependant complexe, marqué par des incertitudes sur le plan politique, économique et social en France et à l'international mais aussi par les effets du dérèglement climatique qui se font ressentir chaque année.

Dans ce contexte général, le résultat de l'exercice 2025 de la Mutuelle de Poitiers Assurances est solide. Il est caractérisé par :

- Le chiffre d'affaires de 573,2 M€, en progression de 8,51 %, témoignant d'une dynamique de croissance qui se poursuit grâce au niveau d'implication de toutes les forces de l'entreprise du siège et de nos agences.
- Une sinistralité globalement contenue tenant compte :
 - Dans la branche Dommages aux biens et Catastrophes Naturelles :
 - ✓ de l'absence d'évènements climatiques majeurs à l'exception de la survenance d'un épisode de sécheresse d'ampleur durant l'été,
 - ✓ de l'enregistrement de sinistres incendie importants.
 - Dans la branche Automobile :
 - ✓ d'un contexte inflationniste des sinistres matériels toujours présent, bien que moindre qu'attendu, ayant un impact sur les coûts d'indemnisations et la constatation d'une fréquence de sinistres en légère baisse,
 - ✓ d'une aggravation du coût des sinistres Responsabilité civile corporelle sur exercices antérieurs,
 - ✓ d'une augmentation du coût des prestations d'assistance répercutée sur les tarifs des contrats.
 - Dans la branche Assurances de Personnes :
 - ✓ d'une bonne tenue de la sinistralité relative aux garanties corporelles (GAV, premium),
 - ✓ d'une évolution maîtrisée des frais de soins, (et du report sur l'exercice 2026 de la taxe sur les organismes complémentaire santé).
 - Dans la branche Responsabilité civile et Construction :
 - ✓ d'un moindre déficit technique de la responsabilité décennale par rapport à l'an dernier,
 - ✓ d'un résultat technique défavorable de la responsabilité civile générale eu égard notamment à la survenance de sinistres importants.

Ce niveau de sinistralité globalement contenue permet une dotation significative de la provision d'égalisation, alimentée en net de 18 M€, et se décomposant en :

- ✓ une dotation de 14,4 M€ dans la branche « tempête-gel »,
- ✓ une dotation de 1,7 M€ dans la branche « Cat Nat »,
- ✓ une dotation de 1,5 M€ dans la branche « attentats » et enfin une dotation de 0,4 M€ dans la branche « Acceptations ».

La provision d'égalisation s'élève ainsi à 99,4 M€.

- Un coût de réassurance élevé résultant :
 - de primes cédées en augmentation de 4,67 %, en lien notamment avec l'augmentation du taux de prime Cat Nat de 12 % à 20 %,
 - d'une faible intervention des réassureurs au titre de l'exercice de survenance du fait notamment de l'absence d'évènements climatiques majeurs sur l'année.

- Les frais généraux restent bien maîtrisés (un ratio de 22,19 % du chiffre d'affaires contre 22,73 % en 2024) dans un contexte d'investissements toujours soutenus :

- pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils,
- pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux nombreuses exigences réglementaires,
- dans le but d'améliorer toujours davantage la qualité du service rendu par la Mutuelle de Poitiers Assurances à ses Sociétaires.

- L'ensemble de ces éléments permet de générer un ratio combiné net de réassurance de 91,9 % contre 97,9 % en 2024 (hors dotation à la provision d'égalisation).

- L'environnement financier a été marqué par des taux d'intérêt 10 ans élevés et une bonne performance des marchés actions; sur les marchés de taux d'intérêt, le maintien d'un bon niveau de pentification de la courbe de taux a permis de saisir des opportunités sur des émetteurs de bonne qualité de signature et d'augmenter la performance moyenne du portefeuille obligataire, accompagnée par une rotation significative de la poche. Les marchés actions ont été globalement orientés à la hausse, permettant un bon niveau de rendement et l'augmentation des plus ou moins-values latentes. Le résultat financier de 29,7 M€ du compte non technique 2025 est supérieur au budget de 28,2 M€ et inférieur à l'exercice 2024 (31,9 M€), notamment du fait du provisionnement de certaines lignes en portefeuille dont trois fonds à prépondérance immobilière décotés.

En synthèse, le résultat de l'exercice de 26,0 M€ de la Mutuelle de Poitiers Assurances est satisfaisant, démontrant notre capacité à poursuivre notre développement tout en préservant la robustesse financière de l'entreprise. Nos fonds propres qui sont portés à hauteur de 295,9 M€ assurent avec notre provision d'égalisation un fort niveau de solidité de l'entreprise pour la bonne protection de nos Sociétaires.

Avec un taux de couverture du SCR de 276 % par les Fonds propres Tier 1 et 2, et un taux de couverture du MCR de 789 % par les seuls fonds propres Tier 1, la Solvabilité de l'entreprise est solide.

► Résultats du Groupe Mutuelle de Poitiers

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances a établi en 2025 ses comptes consolidés pour la 3^{ème} année consécutive avec ses trois filiales SA Pronoé Prévoyance, SAS Barruel et Giraud, et SAS STIC.

Le chiffre d'affaires consolidé est de 575,5 M€ et le résultat de l'exercice consolidé est bénéficiaire de 27,3 M€.

A noter que pour sa troisième année d'exercice, les résultats commerciaux de Pronoé Prévoyance sont très encourageants. Le réseau de distribution est fortement impliqué dans la commercialisation de cette offre (+ 3.600 contrats en 2025 contre 1.300 en 2024). Depuis le lancement de la commercialisation de l'offre prévoyance le 26 janvier 2023, plus de 5.900 contrats ont ainsi été souscrits.

L'exercice 2025 est principalement caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 1,019 M€ en évolution de + 92,72 % en phase avec nos prévisions du Business Plan.
- La charge de sinistres est inférieure au prévisionnel (481 k€ contre 533 k€), principalement liée à une moindre sinistralité vie que prévu dans le Business Plan. Au 31 décembre 2025, nous dénombrons 46 sinistres arrêt de travail et 2 sinistres décès.

- Des frais généraux pour 0,721 M€ inférieurs au business plan (0,739 M€).
- Un résultat financier de 0,187 M€ inférieur à notre business plan de 31 k€ compte tenu d'une provision pour dépréciation durable pour un montant de 153 k€. Le rendement brut des placements est équivalent à celui de 2024.

En synthèse, le résultat 2025 de Pronoé Prévoyance est déficitaire de 0,211 M€ contre un déficit prévu de 0,244 M€ au Business Plan.

Avec un taux de couverture par ses fonds propres, du SCR de 727 %, et du MCR de 168 %, la solvabilité de Pronoé Prévoyance est satisfaisante à la fin de sa troisième année d'exercice.

Ce rapport annuel détaille les informations relatives aux comptes sociaux de la Mutuelle de Poitiers Assurances mais aussi des comptes consolidés du Groupe Mutuelle de Poitiers. A noter que même si Pronoé Prévoyance dispose d'un rapport de gestion spécifique, nous avons intégré à ce rapport quelques éléments d'informations sur son activité et ses résultats.

➤ Perspectives : Protéger nos Sociétaires face à la recrudescence des risques, portés par notre raison d'être mutualiste et notre nouveau plan stratégique « Élan 2032 »

Dans la continuité des exercices précédents, notre environnement reste marqué par de fortes incertitudes géopolitiques, économiques et sociales, une inflation persistante des coûts d'indemnisation et l'augmentation des charges de réassurance.

- Dans une perspective d'optimisation de notre dispositif de gestion des risques, nous procédons à la création en 2026 d'un Véhicule Interne de Réassurance (IRV).

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances a validé et approuvé le 10 octobre 2025 le projet de création d'un véhicule interne de réassurance, filiale contrôlée à 100 % par la Mutuelle de Poitiers Assurances qui sera basée au Luxembourg. Cette nouvelle filiale a pour objectif de renforcer à terme l'indépendance de la Mutuelle de Poitiers Assurances vis-à-vis de la réassurance traditionnelle. Le retournement de marché observé au cours des renouvellements 2023 et 2024, avec une hausse significative des rétentions et une augmentation forte des prix des traités de réassurance, a mis en exergue la plus forte dépendance de la Société à la réassurance traditionnelle et une difficulté à intégrer ses cycles de marché fortement haussiers. Face à cette situation il a été décidé la création d'un véhicule interne de réassurance (IRV) courant 2026 pour être effectif au 1^{er} janvier 2027. Nous sommes accompagnés dans cette création par notre société de courtage AON, partenaire historique de la Mutuelle de Poitiers qui connaît parfaitement nos programmes de réassurance et les enjeux liés à cette création pour l'entreprise. A noter que l'IRV doit être agréée par l'autorité de supervision luxembourgeoise dite « Commissariat aux Assurances ».

- Servir et protéger nos Sociétaires figure au 1^{er} rang de notre ambition.

En 2026, nous poursuivons nos efforts de diversification dans le domaine de la prévoyance pour proposer à nos Assurés une nouvelle offre obsèques dont la commercialisation a eu lieu le 4 mars 2026.

Ainsi, Pronoé Prévoyance nous permet d'élargir notre périmètre d'activité et de diversifier notre offre de services pour mieux protéger nos Sociétaires – cf. p.10 du rapport. Elle a pour objectif de répondre aux engagements mutualistes de sa société mère Mutuelle de Poitiers Assurances consistant à offrir sur le long terme à ses assurés et à leurs familles une large gamme de protection.

- Notre vision de long terme est portée au sein de notre raison d'être qui est intégrée aux Statuts de l'entreprise. En 2026, nous déployons notre nouveau plan stratégique « Élan 2032 » qui s'inscrit dans la droite ligne de notre raison d'être en la déclinant par la mise en œuvre d'actions concrètes et mesurables – cf. p. 8 et 9 du rapport.

Ce plan de moyen terme (2026-2032) doit nous permettre de renforcer la singularité de notre modèle d'assureur mutualiste à taille humaine basé sur la qualité de services apportée aux Sociétaires, pour le rendre encore plus robuste et attractif en réponse aux défis de notre temps. Il repose sur 6 ambitions :

1. Renforcer notre modèle d'assureur de proximité au service de nos Sociétaires.
2. Accroître notre développement et notre diversification par la fidélisation, la conquête de nouveaux sociétaires et l'enrichissement de notre offre.
3. Intégrer les effets du changement climatique dans nos activités et poursuivre notre démarche RSE (responsabilité sociétale d'entreprise).
4. Favoriser l'engagement des ressources humaines, développer et valoriser la marque employeur.
5. Assurer notre résilience par le renforcement de notre robustesse économique et financières et de notre système de gestion des risques et de conformité.
6. Renforcer la performance de notre système d'information et notre capacité d'intégration des innovations technologiques.

Tout en restant fidèle à notre positionnement d'assureur de proximité « 200 % humain », l'entreprise poursuit activement sa modernisation informatique, technologique et digitale afin d'offrir à ses sociétaires un accès toujours plus rapide, simple et fluide à l'information et aux services. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la transformation digitale engagée, au service d'une meilleure efficacité opérationnelle et d'une expérience sociétariaire renforcée. Nous accentuons nos efforts pour intégrer des outils d'Intelligence Artificielle (IA) dans nos actes de gestion. L'entreprise se mobilise et a mis en place une organisation et des moyens pour déployer les cas d'usage les plus pertinents, tant en matière de gains de productivité que d'amélioration de la fluidité des échanges avec les sociétaires – cf. p. 10 et 11 du rapport.

En conclusion, l'ensemble constitue un exercice favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui permet de renforcer sa solidité au service des Sociétaires.

Fidèles à notre engagement mutualiste, nous restons attentifs à délivrer un service de qualité au prix le plus ajusté possible.

Nous accentuons également nos efforts pour l'attractivité de notre offre de services à l'égard de la jeune génération et particulièrement les enfants de Sociétaires – cf. p. 12 et 13 du rapport.

Notre longue expérience de l'assurance, la solidité économique et le niveau de solvabilité de l'entreprise nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir, portés par la fidélité dont nous témoignent nos Sociétaires et par notre statut mutualiste dont l'horizon est basé sur le long terme.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRINCIPAUX CHIFFRES ET RATIOS

PROGRESSION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	2025*	Rappel* 2024
• Chiffre d'affaires	8,51 %	8,87 %
• Nombre de contrats	0,36 %	0,70 %
• Capitaux propres et réserves après affectation	9,83 %	4,26 %
• Produits nets des placements alloués	-7,19 %	6,94 %
• Commissions et autres charges	5,96 %	7,71 %
dont : Frais informatiques	-2,92 %	7,63 %
• Provisions de cotisations	9,93 %	10,17 %
• Provisions de sinistres (nets de recours)	-2,42 %	-3,40 %
• Ensemble des provisions techniques nettes de réassurance	2,34 %	3,52 %

RATIOS PROPRES À L'EXERCICE

	2025*	Rappel* 2024
• Ratio combiné brut (sinistres + frais de chargement / cotisations émises)	85,5 %	86,90 %
• Ratio combiné net de réassurance	91,9 %	97,90 %
• Commissions et autres charges / chiffre d'affaires	22,19 %	22,73 %
dont : frais informatiques / chiffre d'affaires	2,19 %	2,45 %
• Coût net de la réassurance / chiffre d'affaires	6,86 %	11,16 %
• Produits financiers nets alloués / chiffre d'affaires	4,38 %	5,09 %
• Produits financiers nets totaux / placements	3,76 %	3,27 %
• Résultat technique / chiffre d'affaires	5,72 %	1,75 %
• Provisions techniques / chiffre d'affaires	198,8 %	212,82 %
• Fonds propres après affectation / chiffre d'affaires	51,63 %	51,01 %
• Rentabilité (Alimentation des Fonds Propres / F.P. n-1)	9,8 %	4,30 %
• Part des cessionnaires dans les provisions techniques	12,98 %	13,81 %

* chiffres au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

ACTIVITÉ

	2025*	Rappel* 2024
• Nombre de Sociétaires	495 345	493 887
• Nombre de contrats	1 414 130	1 409 029
• Nombre de contrats par Sociétaire	2,85	2,85
• Nombre de salariés du Siège Social	331	317
• Nombre d'Agents Généraux	260	256
• Nombre d'Agences salariées	13	15
• Nombre de points de vente	314	314
• Nombre de contrats gérés par salarié du siège	4 272	4 445

ENCAISSEMENT : RÉPARTITION DES BRANCHES

	2025*	Rappel* 2024
• Véhicules à moteur	38,94 %	39,02 %
• Dommages aux biens et catastrophes naturelles	32,08 %	31,53 %
• Dommages corporels	25,58 %	25,89 %
• Risques divers et acceptations	3,4 %	3,56 %

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

	DÉBIT	CRÉDIT
Net affecté aux sinistres et provisions techniques et de ristourne	70,71 %	100,00 % Cotisations
Commissions et frais généraux	22,19 %	
Réassurance	6,86 %	
Alimentation des fonds propres	4,62 %	4,38 % Produits financiers nets alloués
	104,38 %	104,38 %

Net affecté aux sinistres et provisions sinistres + réassurance = 77,57 %

SOLVABILITÉ 2 - MARGE DE SOLVABILITÉ

La Directive Solvabilité 2 fixe le cadre réglementaire des sociétés d'assurance et de réassurance en matière de solvabilité.

Cette Directive se décline en trois niveaux d'exigences (3 piliers) :

- » une évaluation quantitative des risques déterminant un besoin en capital (pilier I),
- » des exigences qualitatives de gouvernance d'entreprise axées sur le contrôle des risques (pilier II),
- » des informations communiquées aux autorités de contrôle et au public (pilier III).

Pour les calculs du SCR et du MCR, la Mutuelle de Poitiers a retenu la Formule Standard et les différents calculs sont réalisés en interne au sein de la Direction risques et actuariat.

Les fonds propres retenus pour la couverture du SCR, 712 millions d'euros, comportent les fonds propres de base appelés TIER 1 (Fonds d'établissement et Réserve de réconciliation) à hauteur de 675 millions d'euros et les fonds propres auxiliaires, appelés TIER 2 et agréés par l'ACPR, constitués du rappel de cotisations à hauteur de 37 millions d'euros en 2025.

Les fonds propres retenus pour la couverture du MCR sont les seuls fonds propres de base, TIER 1.

Résultats des calculs sur les comptes 2025 :

SCR Capital de solvabilité requis 258 M €	Taux de couverture du SCR par les éléments constitutifs selon les normes Solvabilité 2 276 % (262 % sans Tier 2)	MCR Capital de solvabilité requis 86 M €	Taux de couverture du MCR par les éléments constitutifs selon les normes Solvabilité 2 789 %
--	--	---	--

ACTIVITÉ

➤ Le développement commercial

Dans un contexte politique instable, de croissance économique très faible (0,9 % en 2025-Source INSEE) et de climat social toujours délicat en France, notre activité commerciale demeure dynamique portée par une évolution des affaires nouvelles de plus de 3,7 %, malgré une augmentation des résiliations de 7,2 % par rapport à 2024. Ceci porte le solde net à plus de 5.000 contrats pour la Mutuelle de Poitiers Assurances (et à 3.612 contrats pour Pronoé Prévoyance).

Notre activité commerciale a été soutenue notamment par la branche assurances automobiles qui présente un solde net de 3.822 contrats malgré un marché de l'automobile atone en 2025. La branche dommages aux biens a, elle aussi, contribué à la dynamique de l'activité, avec une production nette de 2.091 contrats, dans un contexte de légère reprise du marché de l'ancien, alors que le marché du neuf, fragilisé depuis plusieurs années, reste durablement en retrait. La branche santé reste en progression, avec un solde net de près de 1.400 contrats, malgré une hausse de plus de 20 % des résiliations, principalement imputable à la mise en place de la Protection sociale complémentaire des fonctionnaires.

Dans une perspective de fidélisation de nos Sociétaires, nous avons poursuivi la politique de multi-équipement de nos Assurés pour optimiser leur budget assurance. Ainsi, nous avons porté la réduction sur le contrat auto à 13 % dès lors que notre sociétaire nous confie son assurance multirisque habitation ou santé individuelle, sa protection des accidents de la vie et sa prévoyance.

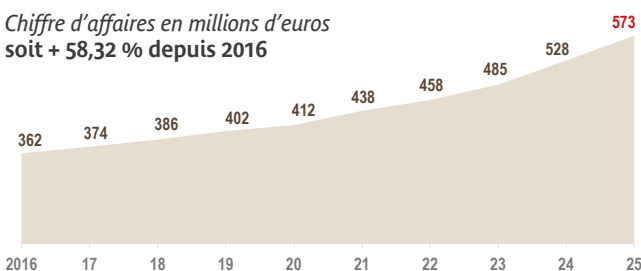
Sur les marchés professionnel et agricole, nous avons continué à déployer des offres commerciales pour conquérir de nouveaux Sociétaires mais également mieux fidéliser nos assurés en portefeuille avec notre programme de « Fidélité Pro ».

L'année 2025 a été aussi marquée par l'accélération de la commercialisation de notre nouvelle offre prévoyance grâce à l'implication de notre réseau d'agents qui a pu bénéficier en 2025 d'aménagement de l'offre et d'un nouveau programme de formation sur cette thématique. L'offre mise en place répond aux attentes des assurés. Plus de 5.900 contrats ont été souscrits depuis la date de lancement de l'offre le 26 janvier 2023.

En 2025, notre communication externe est demeurée active sur les radios nationales et en replay, en valorisant nos messages de proximité et notre positionnement d'assureur à visage humain. Nos nouveaux spots, réalisés avec des acteurs de la Mutuelle de Poitiers et des Sociétaires, ont mis en lumière la relation de proximité privilégiée avec leur Agent, une qualité de service à nouveau saluée en 2025 par le classement du magazine Capital des meilleures assurances.

➤ L'Évolution globale du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires en millions d'euros
soit + 58,32 % depuis 2016



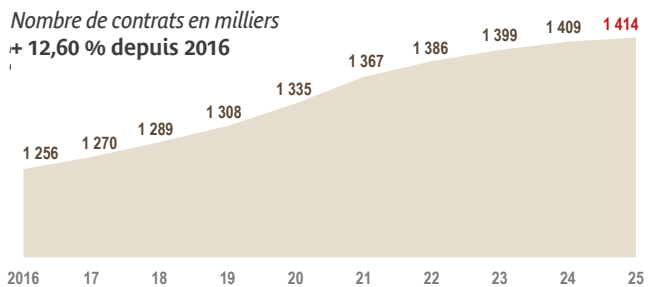
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 est de 573 164 700 €, en augmentation de 8,51 % par rapport à 2024.

Depuis 2016, ce chiffre d'affaires est passé de 362 millions d'euros à 573 millions d'euros, soit 58,32 % de plus grâce au développement régulier des contrats et à l'évolution des cotisations à chaque fois que nécessaire.

Ce développement a été effectué dans le cadre d'une politique de souscription prenant en compte le nécessaire équilibre des résultats pour la pérennité de notre Mutuelle d'Assurances et le pouvoir d'achat de nos Sociétaires dans un contexte, depuis 2022, de forte augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres climatiques et d'inflation soutenue des coûts de réparation, des dommages corporels et des frais de soins.

➤ L'Évolution du nombre de contrats et de Sociétaires

L'augmentation du nombre de contrats (+ 12,60 % depuis 2016) est un facteur important contribuant à l'augmentation du chiffre d'affaires.



Ils atteignent 1.414.130 à la fin 2025 contre 1.409.029 à la fin de 2024. Les contrats en portefeuille se répartissent ainsi :

- » 520.833 en dommages aux biens (+ 0,40 %)
- » 41.311 en construction et autres responsabilités spécifiques (- 0,23 %)
- » 522.876 en automobile (+ 0,74 %)
- » 329.110 en assurances de personnes (- 0,22 %) dont :
 - 122.163 en santé individuelle dont 10.524 en Parcours Hospi,
 - 2.610 en santé collective,
 - 204.337 en dommages corporels dont 3.652 Multi-Mobilités.

Pour l'exercice 2025, ce sont 161.108 nouveaux contrats et 5.101 contrats nets supplémentaires qui ont enrichi notre portefeuille, représentant 0,36 % de croissance.

Notre offre Parcours Hospi connaît un développement à nouveau significatif en 2025 avec un solde net de 1.091 contrats. Les assurances des protections des accidents de la vie (garantie des accidents de la vie et Premium) connaissent une production à l'équilibre avec un solde net excédentaire de 252 garanties.

A noter par ailleurs, que notre offre Multi-Mobilités couvrant toutes les mobilités du quotidien atteint 3652 contrat à fin 2025. Le nombre des Sociétaires est, au 31 décembre 2025, de 495.345, en évolution de 0,30 % par rapport à l'année 2024 et de 8,29 % depuis 2016. Chaque Sociétaire a souscrit en moyenne 2,85 contrats comme en 2024. C'est un indicateur de la fidélité de notre sociétariat, dans la ligne de notre politique du « Sociétaire complet ».

Nombre de Sociétaires en milliers
+ 8,29 % depuis 2016



FOCUS SUR L'ACTIVITÉ DE PRONOÉ PRÉVOYANCE, FILIALE DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

➤ Le développement commercial

Le développement de la nouvelle offre prévoyance demeure un axe prioritaire du plan d'action commercial de la Mutuelle de Poitiers Assurances en 2025. Dans ce cadre, le réseau s'est fortement investi pour bien s'approprier l'offre, le parcours de vente mais aussi l'approche conseil et commerciale.

Au deuxième trimestre 2025, de nouvelles sessions de formations ont été dispensées à l'ensemble des agents et collaborateurs d'agence sur l'offre Prévoyance des particuliers avec une approche technique et commerciale.

Des aménagements techniques sur le parcours ont permis d'améliorer la fluidité de la souscription. Différents supports ont été mis à la disposition du réseau d'agence : affiches agence, dépliants par cible (particuliers, professionnels et agriculteurs). Le site internet de la Mutuelle de Poitiers a été enrichi. Nos différents supports de communication à destination de nos sociétaires particuliers et professionnels adressés durant l'année 2025, ont systématiquement abordé la nouvelle offre Prévoyance.

Le réseau est mobilisé sur cette nouvelle activité qui nécessite toujours un accompagnement des équipes de la Direction commerciale et de la Direction technique pour poursuivre la

montée en compétences de l'ensemble des équipes des réseaux et ainsi atteindre un rythme de production soutenu et plus homogène sur l'ensemble du territoire.

➤ L'évolution du nombre de contrats et d'assurés

Cette dynamique commerciale est constatée sur les trois produits de cette nouvelle offre prévoyance : Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS non agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Le nombre de contrats de Pronoé Prévoyance au 31 décembre 2025 est de 5.953, et se répartit de la façon suivante :

- » Contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers : 4.531 contrats (76 %) ;
- » Contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non-Salariés non agricoles : 1.112 contrats (19 %) ;
- » Contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non-Salariés agricoles : 310 contrats (5 %).

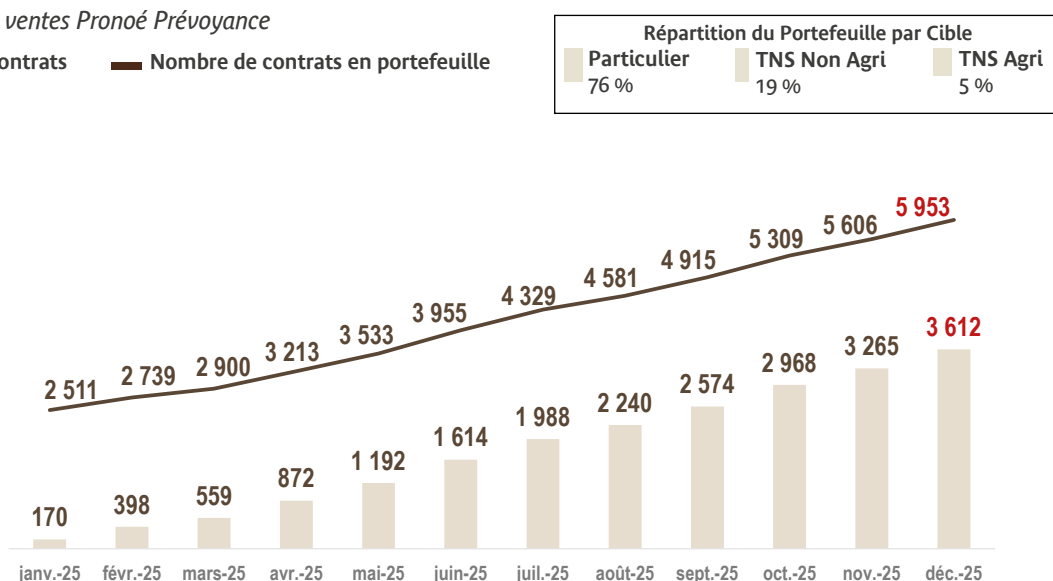
➤ L'évolution globale du chiffre d'affaires

Cette nouvelle activité a généré des premiers résultats encourageants en termes de production.

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires de Pronoé Prévoyance est de 1,019 M€.

Évolution des ventes Pronoé Prévoyance

■ Solde de contrats ■ Nombre de contrats en portefeuille



- Une montée en puissance du réseau : + 3.600 contrats en 2025 contre +1.300 en 2024
- Un dynamisme des ventes sur chacune des cibles Particulier, Tns non Agri et Agri, conforme à notre prévisionnel

PROVISION D'ÉGALISATION

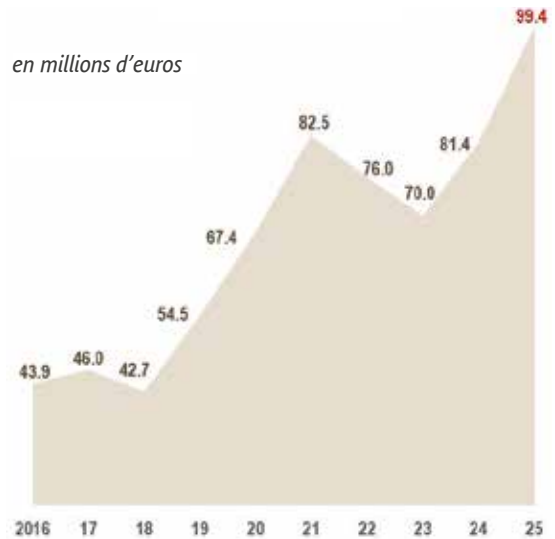
Ce mécanisme permet de nous protéger contre la survenance d'événements catastrophiques (événements naturels...) qui ne manquent pas de se produire et d'étaler dans le temps leur coût. Dans un contexte d'augmentation tendancielle de la fréquence et de la gravité des événements climatiques ces dernières années, la provision d'égalisation constitue un élément important pour épauler notre programme de réassurance, notamment climatique, dont les rétentions ont fortement évolué à la hausse depuis 2022.

Année après année, en fonction des possibilités offertes par les résultats et la réglementation, la provision d'égalisation a été régulièrement alimentée ou reprise.

En 2025, les bons résultats techniques dus notamment à l'absence d'événements climatiques majeurs dans la branche tempête permettent une dotation nette de 18 millions d'euros.

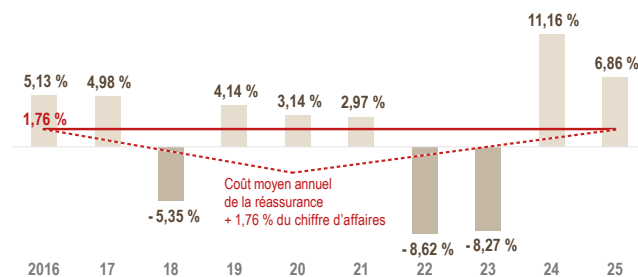
Au total, la provision d'égalisation au bilan à fin 2025 est de 99,4 millions d'euros contre 81,4 millions d'euros à fin 2024.

Dans les prochaines années, en fonction des possibilités offertes, nous poursuivrons son alimentation, nécessaire à notre solidité financière et à notre politique de réassurance.



RÉASSURANCE

Gain pour les réassureurs
Perte pour les réassureurs



La réassurance figure parmi les outils de gestion des risques que nous utilisons pour atténuer les risques d'assurance et la volatilité des résultats et stabiliser le niveau de solvabilité face aux sinistres exceptionnels (événements naturels et corporels automobiles notamment). Elle favorise également le lancement de nouvelles offres.

En 2025, la réassurance présente un gain de 39,3 millions d'euros pour nos réassureurs dû particulièrement à l'absence d'événements climatiques majeurs dans la branche tempête, contre un gain de 58,9 millions d'euros en 2024.

Sur 10 ans, le résultat de la réassurance est positif pour nos réassureurs et représente, pour la Mutuelle de Poitiers un coût moyen de 1,76 % rapporté à notre chiffre d'affaires sur la même période.

LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Mutuelle de Poitiers Assurances a trois filiales dont elle détient la quasi-totalité du capital :

- » La SA Pronoé Prévoyance : Société anonyme à Conseil d'administration, implantée au siège social au lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86240 Ligugé, exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non-vie. Elle propose des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. En 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 M€ et le résultat est déficitaire de 0,211 M€.
- » La SAS STIC (Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre) : Société par actions simplifiée, implantée au lieu-dit Bois du Fief Clairet, 86240 Ligugé, est spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et la gestion de réseaux

informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection. En 2025, la SAS STIC a réalisé un chiffre d'affaires de 4 M€ et un résultat bénéficiaire de 0,016 M€.

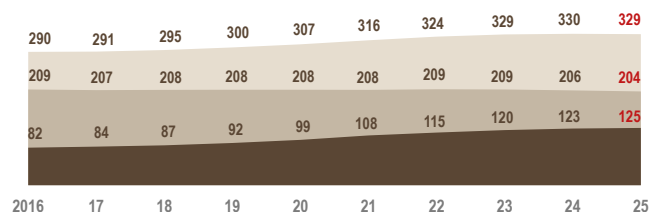
- » La SAS Barruel et Giraud : Société par actions simplifiée, implantée à Orléans, Société de courtage en assurance par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure les Sociétaires Gendarmes. Il s'agit des risques privés des personnels de la Gendarmerie Nationale en activité ou retraités, que la Mutuelle de Poitiers assure, par l'intermédiaire de ce courtier depuis 1964, sur l'ensemble du territoire français. En 2025, la SAS Barruel et Giraud a réalisé un chiffre d'affaires de près de 3,8 M€ et un résultat bénéficiaire de 0,571 M€.

RÉSULTATS PAR BRANCHE

➤ Assurances de personnes - Dommages corporels

Nombre de contrats en milliers

■ Total
■ Accidents corporels
■ Complémentaire santé



Cette branche d'assurance concerne d'une part les contrats complémentaires santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 329.110 et le chiffre d'affaires de 146,6 millions d'euros, soit 25,58 % de notre chiffre d'affaires total, en progression de 7,22 % par rapport à 2024.

• COMPLÉMENTAIRES SANTÉ :

Les cotisations atteignent 123,2 millions d'euros, soit 21,5 % de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 7,80 % par rapport à 2024.

La branche santé est composée des contrats santé individuels et des contrats collectifs.

Contrats santé individuels :

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaires santé individuels, les contrats Indemnités Journalières et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2025 est de 122.163 en hausse de 1,17 % par rapport à 2024

Cette croissance est soutenue par le développement de notre santé individuelle malgré les impacts de la réforme de la Protection Sociale complémentaire qui a concerné en 2025 nos Sociétaires militaires. Cette croissance est également liée au succès de notre contrat Parcours Hospi lancé en 2021 destiné à accompagner l'Assuré durant toute son hospitalisation, complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Ce sont en effet 1.091 contrats Parcours Hospi qui ont été souscrits en 2025 pour un total de 10.524 contrats en portefeuille à fin 2025.

Le nombre de contrats Indemnités Journalières est de 3.931 à fin 2025 avec un chiffre d'affaires de 2,3 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités Journalières sont en baisse par rapport à 2024 suite à l'arrêt de la souscription de ces contrats auprès de la Mutuelle de Poitiers dans le cadre du lancement de l'activité Pronoé Prévoyance en 2023.

L'exercice 2025 a été marqué par une sinistralité significative liée en partie aux transferts de charge de la sécurité sociale vers les complémentaires santé. Nous avons constaté cependant une augmentation des dépenses moins forte que prévue sur certains postes.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de près de 8,6 millions d'euros. A noter que la taxe sur les organismes complémentaire santé de 2,05 % du chiffre d'affaires prévue en 2025 a été reportée en 2026.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2025 est de 2.610 en légère baisse par rapport à 2024 de 0,84 %. Cette baisse est développement liée à un contexte concurrentiel et d'évolution d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI et une conjoncture économique défavorable avec une augmentation des procédures collectives.

Le résultat de cette branche ressort en gain de 505 217 euros malgré l'augmentation significative des coûts des prestations.

• LES ASSURANCES ACCIDENTS :

Elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options « Garantie des Accidents de la Vie (GAV) » et « Premium Accidents », les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...) et de notre contrat Multi-Mobilités dont la commercialisation a démarré en décembre 2021.

Les cotisations atteignent 23,4 millions d'euros, en hausse de 4,27 % par rapport à 2024, et représentent 4,1 % de notre chiffre d'affaires total en 2025. Le nombre de contrats fin 2025 est de 204.337 en légère baisse par rapport à 2024 de 1,02 %. Cette baisse est liée au transfert des contrats Accidents du Conducteur vers la garantie conducteur incluse dans le contrat automobile.

Elle est partiellement compensée par l'évolution des contrats Multi-Mobilités dont le nombre de contrats en portefeuille est de 3.652 fin 2025.

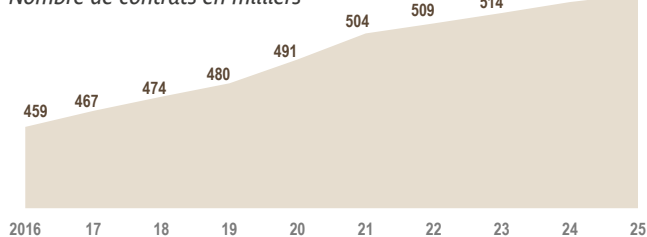
Fin 2025, 67 627 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et 91 320 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. On constate, comme en 2024, une progression ralentie du nombre de garanties protection des accidents de la vie. Cela est attribuable au contexte économique défavorable ayant un impact sur le pouvoir d'achat des Sociétaires qui font des arbitrages sur leur budget d'assurance, notamment au détriment des garanties corporelles. Nous avons à nouveau communiqué auprès des Sociétaires afin de leur rappeler l'importance de ces garanties pour eux et leur famille.

Chaque année, plus de 24 000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 7 fois plus que sur la route ; c'est la première cause de décès chez les moins de 15 ans (source « Assurance Prévention »).

L'exercice 2025 a été marqué par une sinistralité globalement contenue entraînant un gain de près de 9,7 millions d'euros.

➤ Assurances automobiles

Nombre de contrats en milliers



Le nombre de contrats en vigueur fin 2025 est de 522.876 en progression de 13,90 % depuis 2016.

Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 223,2 millions d'euros, en hausse de 8,28 % par rapport à 2024 avec un développement de 0,74 % du nombre de contrats.

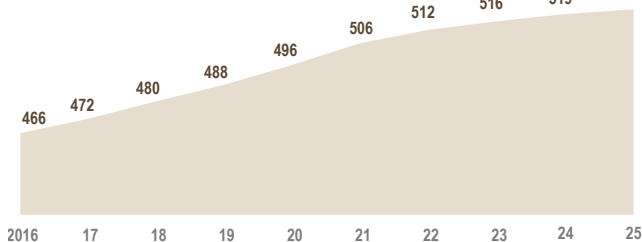
Les assurances automobiles représentent 38,94 % de notre chiffre d'affaires total, contre 39,02 % en 2024.

La sinistralité continue d'être impactée par l'augmentation des coûts des réparations automobiles et l'aggravation de sinistres corporels importants. Nous constatons cependant en 2025 une légère baisse des accidents de la route mais un nombre significatif de dommages climatiques liés aux forts épisodes de grêles de printemps.

Compte tenu de ces éléments, le résultat technique de cette branche ressort en gain de 2,6 millions d'euros. Nous continuons à répercuter l'ensemble des charges techniques sur les cotisations de nos Assurés, le plus progressivement possible pour protéger au mieux leur pouvoir d'achat tout en travaillant à maintenir nos équilibres techniques.

➤ Assurances dommages aux biens, catastrophes naturelles et Protection juridique

Nombre de contrats en milliers



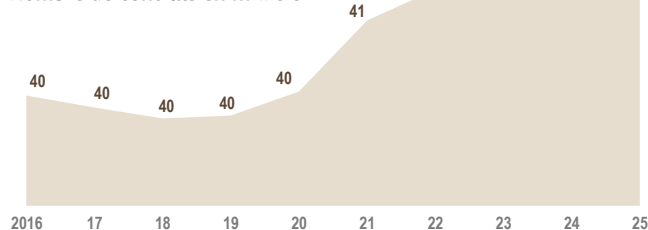
Le nombre des contrats en vigueur fin 2025 est de 520 833, en progression de 0,40 % par rapport à 2024 et de 11,74 % depuis 2016. Le chiffre d'affaires 2025, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique inclus, s'élève à 183,9 millions d'euros, en progression de 10,41 %.

Ces branches représentent 32,08 % du chiffre d'affaires contre 31,53 % en 2024. Hormis un épisode de sécheresse durant l'été, la sinistralité 2025 est caractérisée par l'absence d'évènement climatique majeur. Nous avons cependant constaté, sur les habitations, une augmentation des sinistres incendies graves, incendies d'origine électrique provoqués notamment par l'inflammation de batteries au lithium.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en gain de 12,8 millions d'euros tenant compte de l'alimentation des provisions égalisations catastrophes naturelles et autres évènements naturels à hauteur de 16,1 millions d'euros.

➤ Assurances des Responsabilités civiles et caution

Nombre de contrats en milliers



Le nombre de contrats en vigueur fin 2025 est de 41.311, en légère diminution de 0,23 % par rapport à 2024.

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,4 % du chiffre d'affaires total pour un montant de 17,5 millions d'euros en hausse de 4,1 % par rapport à 2024.

Le résultat technique de cette branche ressort en perte de 1,9 million d'euros, due à des sinistres Responsabilité Civile Générale graves et un résultat technique Responsabilité décennale qui reste déficitaire bien qu'en amélioration par rapport à 2024.

➤ Acceptations

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à une participation au traité de réassurance de la société d'assurance L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,35 % ; elle génère en 2025 un excédent technique de 0,57 million d'euros après alimentation de 0,4 million d'euros de la provision d'égalisation, la portant à près de 2,9 millions d'euros.

FOCUS SUR LES RÉSULTATS DE PRONOÉ PRÉVOYANCE, FILIALE DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

L'offre prévoyance de Pronoé Prévoyance couvre les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Ces contrats sont collectifs à adhésion facultative et permettent à nos assurés de se couvrir en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité, de maladies redoutées par suite de maladie ou d'accident. Pour nos assurés Travailleurs Non Salariés agricoles, le contrat de Prévoyance permet également de couvrir les accidents subis par les enfants de l'assuré, le conjoint non collaborateur de l'assuré, les aides familiaux ainsi que le retraité de l'exploitation agricole participant à la mise en valeur de l'exploitation.

Au total, le nombre de contrats en portefeuille à fin 2025 est de 5.953. Ils sont répartis au sein de trois produits :

Prévoyance des Particuliers :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers représentent 23,4 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,238 million d'euros avec une part du nombre de contrats de 76,1 % (soit 4.531 contrats).

Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles couvrent les artisans, les professions libérales et les commerçants. Ils représentent 60,7 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,619 million d'euros avec une part du nombre de contrats de 18,7 % (soit 1.112 contrats).

Prévoyance des Travailleurs Non Salariés agricoles :

Les contrats d'assurance Prévoyance Travailleurs Non Salariés agricoles couvrent les exploitants agricoles. Ils représentent 15,9 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,162 million d'euros avec une part du nombre de contrats de 5,2 % (soit 310 contrats).

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 1,019 million d'euros. Il se répartit à hauteur de 43 % en activité vie (assurance décès) et 57 % en activité non vie.

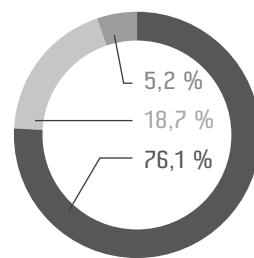
En terme de sinistralité, nous dénombrons au 31 décembre 2025, 46 sinistres arrêt de travail et 2 sinistres décès au titre de la survenance 2025 ainsi que 3 sinistres arrêt de travail et 1 sinistre décès encore en cours au titre des survenances antérieures à 2025. Cette sinistralité constatée ressort à un niveau inférieur aux hypothèses retenues dans le Business Plan, dans un contexte de phase de lancement caractérisé par une volumétrie encore limitée et une volatilité technique accrue.

Les frais de gestion sont conformes à nos projections. Les produits des placements ont bénéficié de l'environnement favorable des taux.

Le résultat de Pronoé Prévoyance ressort en perte de 0,211 million d'euros en cohérence avec notre provisionnel.



RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONTRATS



GESTION

Le personnel salarié de notre siège est, fin 2025, de 331 personnes, en hausse par rapport à fin 2024 (317), en raison de créations de postes dans certains services et d'un plan d'internalisation des ressources informatiques afin de rapatrier des compétences jusqu'alors externalisées chez des prestataires dans les équipes internes.

Le nombre de contrats d'assurance gérés rapporté au nombre de salariés du siège est ainsi fin 2025 de 4.272 contre 4.445 en 2024. Les personnels extérieurs, y compris chargés de mission, animant nos 9 agences salariées et les 4 agences en gestion siège sont au nombre de 32 fin 2025 (23 salariés d'agences, 6 futurs agents et 3 salariés en gestion siège), en augmentation par rapport à 2024 (28 : 21 salariés d'agences, 6 futurs agents et 1 salarié en gestion siège).

L'ensemble de notre personnel salarié est au 31/12/2025 de 363 personnes contre 345 personnes en 2024.

En outre, nos 260 agents généraux opèrent sur 314 agences. Ils emploient 574 salariés d'agence et conjoints collaborateurs.

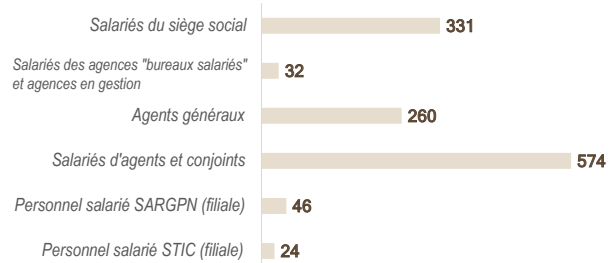
La distribution des produits prévoyance assurés par Pronoé Prévoyance et relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R.321-1 du Code des assurances est confiée à la Mutuelle de Poitiers Assurances via son réseau salarié et son réseau d'Agents généraux exclusifs dans le cadre d'une convention de distribution, et à la SAS de courtage Barruel et Giraud (filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances) dans le cadre d'une convention de courtage.

Le cabinet Barruel et Giraud, avec 46 personnes au service des Gendarmes, permet de procurer nos garanties à ses 28.557 Sociétaires titulaires de 80.629 contrats.

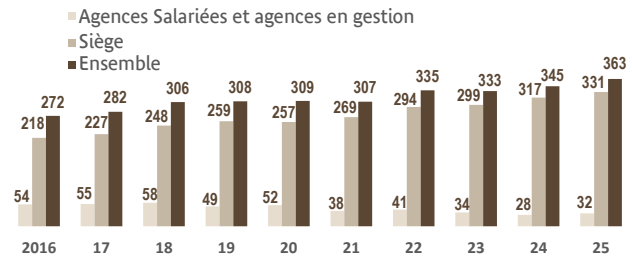
Enfin, la STIC, notre filiale de traitement informatique, assume une partie de la gestion informatique de l'entreprise avec 24 personnes, dont 2 alternants, 49 autres informaticiens étant directement salariés par la Mutuelle de Poitiers

Au total, 1 267 personnes sont au service des Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers tant au siège que dans les 314 agences présentes dans 59 départements. Ainsi donc, grâce à sa croissance interne, l'entreprise a permis de créer 303 emplois depuis 2016.

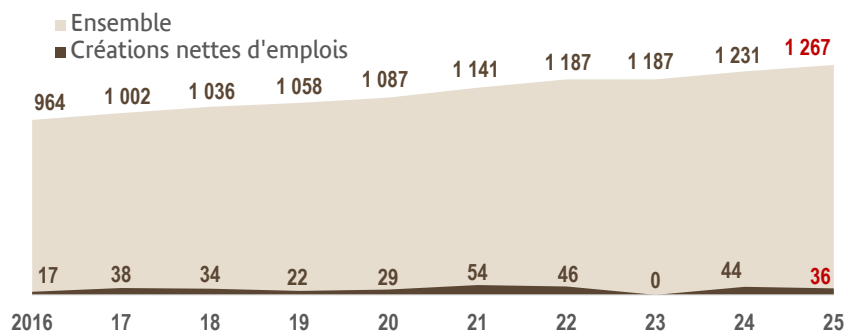
Effectifs au service des Sociétaires 1267 personnes au 31 décembre 2025



Évolution de l'effectif salarié sur 10 ans



Évolution de l'effectif global et création d'emplois

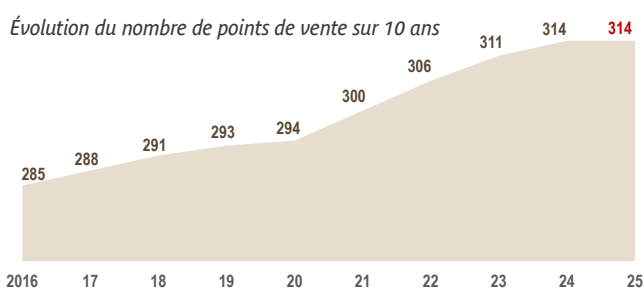


303 emplois créés depuis 2016

➤ Évolution du nombre de points de vente sur 10 ans

La Mutuelle de Poitiers continue une politique de densification territoriale. Notre souhait est de renforcer le maillage de notre implantation dans les départements où la Mutuelle de Poitiers est déjà présente mais avec peu de points de vente, ainsi que dans de nouveaux secteurs.

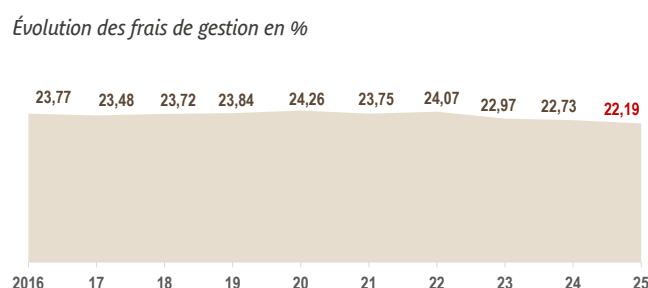
Nous avons poursuivi en 2025 notre politique d'expansion avec l'étude d'ouverture d'agences à Olivet (45), à Saint Julien l'Ars (86), à Mirecourt (88) et Chantonay (85), que nous concrétiserons au 1^{er} semestre 2026.



➤ Évolution des frais de gestion en %

La maîtrise des frais de gestion reste une des priorités de l'entreprise dans l'intérêt des Sociétaires.

Chaque année, des efforts sont faits pour les contenir, sans pour autant négliger la politique salariale ni la création de nouveaux emplois nécessaire à une politique commerciale dynamique et à une gestion de qualité ainsi que les investissements nécessaires à la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils au service des Sociétaires et au respect des exigences réglementaires. Ils se situent à 22,19 % en 2025, en raison de la poursuite de notre politique de maîtrise des dépenses.



FOCUS SUR LA GESTION DE PRONOÉ PRÉVOYANCE, FILIALE DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Pronoé Prévoyance dispose d'organes de gouvernance propres (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants Effectifs⁽¹⁾) et de fonctions clés réglementaires.

Le Directeur Général de Pronoé Prévoyance rend compte de la gestion, du pilotage et du suivi au Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance.

Au lancement de son activité, il a été décidé que Pronoé Prévoyance n'aurait pas de salariés. Aussi, pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance fait appel et utilise les ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour réaliser l'ensemble de ses activités opérationnelles, leur suivi et leur contrôle. Elle s'appuie sur l'organisation et

le fonctionnement de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Les ressources humaines de la Mutuelle de Poitiers ont ainsi été adaptées et continueront à l'être pour assumer les tâches nécessaires à la gestion de l'activité de Pronoé Prévoyance.

En 2025, les frais de gestion de Pronoé Prévoyance sont en ligne avec le budget prévisionnel. Ces frais correspondent essentiellement au coût des prestations confiées à la Mutuelle de Poitiers Assurances et facturées à Pronoé Prévoyance (coûts de gestion des contrats, de suivi de l'offre et du pilotage de l'activité, moyens informatiques, frais de distribution).

⁽¹⁾ Cf. supra page 5 « Dirigeants effectifs de Pronoé Prévoyance ».

AFFECTATION PROPOSÉE

Conformément aux articles 44 et 47 des Statuts, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 13 mars 2026, de proposer à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat, soit 26 043 535 €, aux réserves de la façon suivante :

- affectation au compte de réserve spéciale 8 962 €
- affectation au compte de réserves statutaires 26 034 574 €

Ainsi nos capitaux propres apparaissent au bilan, après l'affectation ci-dessus, pour un montant de 295 930 331 €, en augmentation de 9,83 %, représentant 51,63 % du chiffre d'affaires contre 51,01 % en 2024.



*Siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances
Lieu-dit Bois du Fief Clairet - Ligugé (86).*

AUTRES INFORMATIONS

➤ **Faits marquants de l'activité sociale pendant l'exercice** (Cf. annexe des comptes)

➤ **Activités en matière de recherche et développement**

Notre Société n'est pas concernée par des activités de recherche et de développement au sens technique du terme.

➤ **Filiales et Participations** (Cf. annexe des comptes)

Le développement de l'activité prévoyance avec des résultats commerciaux très encourageants pour notre filiale Pronoé Prévoyance. Le réseau de distribution est fortement impliqué dans la commercialisation de cette offre (+ 3.600 contrats en 2025 contre 1.300 en 2024). Depuis le lancement de la commercialisation de l'offre prévoyance le 26 janvier 2023, plus de 5.900 contrats ont ainsi été souscrits.

➤ **Frais généraux**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que nous avons procédé à une réintégration fiscale concernant les dépenses et charges visées à l'article 39.4 du même code (frais généraux non déductibles des bénéfices), d'un montant de 95 993€.

➤ **Rémunération des dirigeants** (Cf. annexe des comptes)

➤ **Conventions visées à l'article R322-57 du Code des Assurances**

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions sur des opérations courantes réalisées à des conditions normales.

Les Commissaires aux Comptes ont été informés du fait qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

➤ **Information sur les ressources incorporelles essentielles**

Les ressources incorporelles essentielles de la Mutuelle de Poitiers constituent un socle fondamental de son modèle économique et commercial et de sa valeur. En tant que mutuelle sans actionnaires à rémunérer, son modèle repose sur une relation durable de confiance avec ses Sociétaires, favorisant leur fidélisation et l'attractivité de l'entreprise.

Ces ressources incorporelles essentielles sont constituées notamment de :

- une marque forte, reconnue pour son ancrage territorial, sa réputation, et sa longévité ;
- la valeur de proximité pour les Sociétaires qui se traduit concrètement par la présence d'agents de proximité, proches des assurés tout au long de la relation, depuis la souscription des contrats jusqu'au règlement des sinistres ;
- la capacité des équipes à innover en lançant de nouvelles offres et de nouveaux produits tout en gérant les risques ;
- des compétences clés notamment en gestion des sinistres, souscription, finance et gestion d'actifs, réassurance, ESG, pilotage et organisation mais également en développements informatiques et en gestion et analyse des données et, plus récemment, en IA ;
- les immobilisations incorporelles significatives comptabilisées au bilan (logiciels « cœurs » notamment) ;

➤ **Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

En application des circulaires de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 et du 11 juin 2018, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance des particuliers ni les opérations de réassurance.

	Article D. 441 I.- 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
	(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	52					154						2343
Montant total des factures concernées TTC	120 766 €	486 896 €	221 326 €	1 062 €	195 217 €	904 502 €	175 430 €	294 142 €	142 449 €	66 022 €	963 116 €	1 465 729 €
Pourcentage du montant total des achats de frais généraux de l'exercice TTC	0,47%	1,90%	0,87%	0,00%	0,76%	3,53 %						
Pourcentage des factures émises de l'exercice TTC								1,11%	0,20%	0,36%	19,35%	21,02%
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures	Néant						19					

➤ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuel de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales.

➤ Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

➤ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.2.2 de l'annexe des comptes annuels concernant le caractère déclaratif de certaines prestations de santé ;
- la note 4 « Changements de règles et méthodes comptable » concernant l'application du règlement ANC n°2022-06 ;
- la note 4 « Changements de règles et méthodes comptable » mentionnant la correction apportée au traitement des parts non appelées des fonds non cotés.

➤ Justification des appréciations

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions techniques

RISQUE IDENTIFIÉ

Les provisions techniques figurant au passif du bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 1 139,34 millions d'euros net de recours.

Elles sont composées notamment des provisions pour sinistre à hauteur de 771,71 millions d'euros net de recours et des provisions mathématiques pour 62,47 millions d'euros.

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes,

relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions mathématiques représentent la valeur actuelle probable des montants qui seront versés par la société sous forme de rentes et accessoires de rentes à partir de tables de mortalité appropriées et de lois de maintien en invalidité.

Les principales méthodes utilisées relatives aux provisions techniques sont décrites dans l'annexe au sein des notes 1.1.9 « Provisions techniques » et 1.1.10 « Autres provisions techniques » de l'annexe aux comptes annuels.

Leur détermination requiert une part significative de jugement de la part de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, des taux techniques à appliquer et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèse de notre réponse :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- » prise de connaissance de la conception du dispositif de contrôle interne et test de l'efficacité des contrôles clés liés à l'évaluation des provisions comptabilisées,
- » appréciation du caractère approprié des méthodes utilisées en fonction de notre connaissance des sociétés et des pratiques de place,
- » appréciation de la fiabilité des données utilisées pour l'estimation de ces provisions au regard du dispositif de contrôle mis en œuvre et des rapprochements réalisés entre la base de données métier, le système d'information et la comptabilité,
- » appréciation du caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- » analyse du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres (boni/mali du dénouement),
- » sur certains segments, recalcul des provisions techniques avec le concours de nos spécialistes sur la base des informations fournies,
- » vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

➤ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués-sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués-sociétaires étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles solvabilité 2 extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre mutuelle considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, en référence à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Par ailleurs, ces opérations n'incluent pas les opérations liées à la gestion des sinistres.

➤ Autres vérifications ou informations prélevées par les textes légaux et réglementaires

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES par votre assemblée générale du 12 mai 2006 pour le cabinet SARL HSF AUDIT et du 6 mai 2011 pour le cabinet SAS DUO SOLUTIONS AUDIT.

Un important changement dans la structure du cabinet SARL HSF AUDIT est intervenu le 31 décembre 2010. En conséquence, le bureau de la Haute Autorité de l'Audit (anciennement Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) a estimé qu'une nouvelle relation s'est établie entre le cabinet SARL HSF AUDIT et la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES.

Au 31 décembre 2025, le cabinet SARL HSF AUDIT était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet SAS DUO SOLUTIONS AUDIT dans la quinzième année.

➤ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

➤ Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire

aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- » il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- » il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- » il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- » il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- » il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER, D'AUDIT, DES RISQUES ET DE SUIVI DES FILIALES

Nous remettons au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Poitiers et Saint Benoît, le 22 avril 2026

Pour HSF AUDIT

Benoist SALMON
Commissaire aux comptes

Pour la SAS DUO SOLUTIONS AUDIT

Michel d'HÉROUVILLE
Commissaire aux comptes

Point relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale adopte, article par article, puis dans leur globalité, les statuts modifiés de la société tels que présentés.

Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de la Mutuelle de Poitiers Assurances de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Directeur Général et le rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports spéciaux présentés par les Commissaires aux Comptes, approuve les termes desdits rapports et successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, approuve les termes dudit rapport.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de la façon suivante :

- ▶ affectation de 8 962 € au compte de réserve spéciale,
- ▶ affectation de 26 034 574 € au compte de réserves statutaires.

Le compte de réserve spéciale se trouve ainsi porté à 25 268 € et le compte de réserves statutaires à 273 524 755 €.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les montants des indemnités et frais versés aux administrateurs en 2025 s'élèvent à 45 830 € (indemnités – hors réunions de comités spécialisés) et 16 761 € (frais). Par ailleurs, le montant des frais remboursés aux délégués mandataires mutualistes s'est élevé en 2025 à 8 825 €.

L'Assemblée Générale autorise les administrateurs à recevoir, à titre d'indemnités, la somme globale de 70 000 € pour l'année 2026. Ce montant global d'indemnité ne comprend pas le remboursement des frais de déplacement et de séjour des Administrateurs pour assister au Conseil d'Administration ni les indemnités liées à des réunions complémentaires de comités spécialisés en cas de nécessité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Armando De Oliveira, Administrateur depuis le 11 juillet 2025, en remplacement de Monsieur François Kern, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

ÉTATS FINANCIERS 2025

COMPTE DE RÉSULTAT	38
• Compte technique	
• Compte non technique	
BILAN	40
• Actif	
• Passif	
ANNEXE	42
• Informations sur les choix des méthodes utilisées	
• Informations complémentaires	
• États réglementaires	
• Compte technique détaillé	
• État récapitulatif des placements	

COMPTE DE RÉSULTAT 2025

COMPTE TECHNIQUE

Les produits sont constitués :

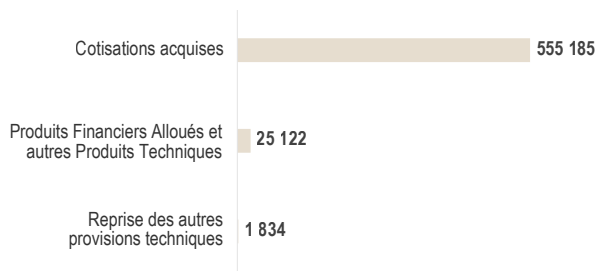
- » des cotisations acquises à l'exercice de **555 185 106 €** composées des cotisations émises de 573 164 700 € amputées de la variation des cotisations non acquises pour l'exercice 2025 de 17 979 594 €,
- » des autres produits pour **25 121 555 €**, soit 4,38 % du chiffre d'affaires composés des produits des placements alloués au compte technique pour 23 392 244 € et des autres produits techniques pour 1 729 311 €,
- » une reprise des autres provisions techniques de **1 833 596 €** composée d'une reprise de la provision pour risques en cours (PREC) de 5 262 293 € et d'une alimentation des autres provisions techniques (rentes).

Les charges comprennent :

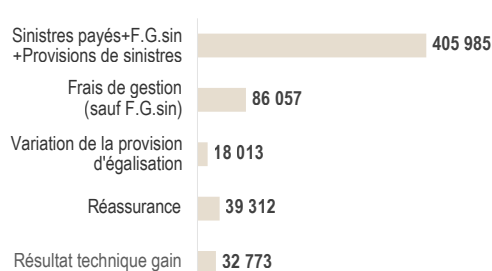
- » les charges de sinistres réglés et provisionnés pour **405 985 329 €**, en augmentation de 0,25 % par rapport à 2024, qui se composent des sinistres payés pour 424 973 804 € (dont frais de gestion des sinistres pour 41 139 188 €) et d'une reprise de provisions de sinistres pour 18 988 475 €,
- » les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour **86 056 882 €**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 41 139 188 €, l'ensemble des frais de gestion représente 127 196 070 €, soit 22,19 % du chiffre d'affaires contre 22,73 % en 2024,
- » la dotation de la provision d'égalisation pour **18 013 336 €**, portant celle-ci à **99 388 154 €**. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,
- » la réassurance représente une charge de **39 311 854 €** composée des cotisations cédées/acquises à la réassurance diminuées de la prise en charge des sinistres par la réassurance.

Le résultat technique net représente un gain de **32 772 857 €**, en augmentation de 23 518 000 € par rapport à l'année précédente.

PRODUITS



CHARGES



I - COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
1	Cotisations acquises	+	555 185 106	52 001 213	503 183 893	460 734 580
1a	Cotisations (chiffre d'affaires) = + 8,51 % / 2024	+	573 164 700	53 735 685	519 429 015	476 885 503
1b	Variation des cotisations non acquises	-	17 979 594	1 734 472	16 245 122	16 150 923
2	Produit des placements alloués	+	23 392 244		23 392 244	25 203 918
3	Autres produits techniques	+	1 729 311		1 729 311	1 659 762
4	Charges des sinistres :	-	405 985 329	10 191 590	395 793 739	397 284 990
4a	Prestations+frais payés (dont F de G : 41 139 188 €)	-	424 973 804	19 300 558	405 673 245	382 948 326
4b	Charges des provisions pour sinistres	-	-18 988 475	-9 108 968	-9 879 506	14 336 664
5	Charges des autres provisions techniques	-	-1 833 596	-80 933	-1 752 663	-8 964 910
6	Participation aux résultats et Ristourne	-				
7	Frais d'acquisition et d'administration :	-	75 913 069	2 578 702	73 334 367	68 863 525
7a	Frais d'acquisition	-	47 419 083		47 419 083	44 705 073
7b	Frais d'administration	-	28 493 986		28 493 986	27 032 322
7c	Commissions reçues des réassureurs	+		2 578 702	-2 578 702	-2 873 869
8	Autres charges techniques	-	10 143 813		10 143 813	9 764 345
9	Variation de la provision pour égalisation	-	18 013 336		18 013 336	11 395 453
RÉSULTAT TECHNIQUE :			72 084 711	39 311 854	32 772 857	9 254 857

FRAIS DE GESTION (y compris frais de gestion des sinistres / C.A.)

22,19 %

22,73 %

COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits sont constitués :

- » du résultat technique net de **32 772 857 €**.
- » du **résultat financier non alloué au compte technique de 6 384 454 €**, correspondant cette année à 21,4 % du résultat financier 2025 (29 776 698 €) ; pour rappel, le résultat financier correspond à la différence entre les produits des placements (45 687 326 €), et les charges des placements (15 910 629 €) ;
- » des **autres produits non techniques et divers qui s'élèvent à 350 110 €**.

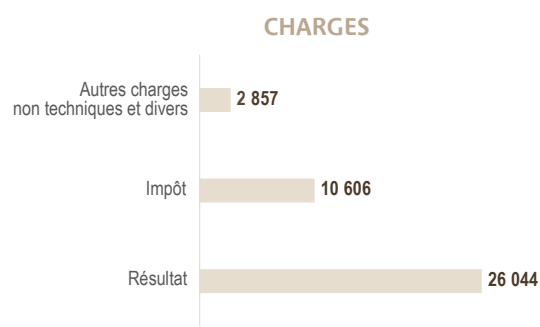
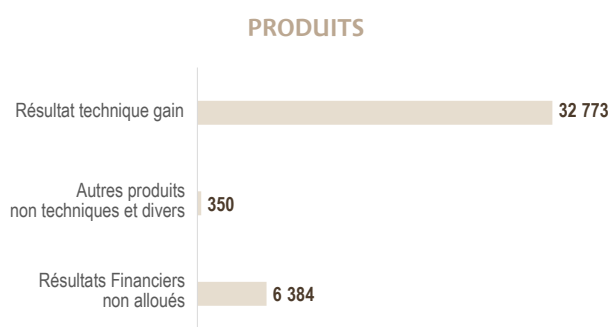
Les charges comprennent :

- » les Autres Charges non techniques et divers pour un montant de 2 857 444 €,
- » l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les excédents de provisions techniques pour 10 606 441 € ;

Le **bénéfice de l'exercice**, s'élève à **26 043 535 €**.

Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne **une augmentation de 26 495 888 € de nos fonds propres**, soit 4,62 % des cotisations émises.

Les **fonds propres** représentent ainsi désormais un ratio de 51,63 % du chiffre d'affaires.



III - COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations N	Opérations N-1	
1	Résultat technique :	+	32 772 857	9 254 857
3	Produits des placements :	+	45 687 326	45 453 937
3a	Revenus des placements	+	35 371 895	34 036 783
3b	Autres produits des placements	+	1 061 056	1 989 552
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+	9 254 375	9 427 602
5	Charges des placements :	-	15 910 629	13 466 074
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	4 180 873	4 107 576
5b	Autres charges des placements	-	10 789 465	3 955 333
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	940 290	5 403 166
6	Produits des placements transférés	-	23 392 244	25 203 918
7	Autres produits non techniques	+	350 110	326 605
8	Autres charges non techniques	-	1 457 444	1 269 177
9	Résultat exceptionnel :	+/-		1 010 984
9a	Produits exceptionnels	+		1 054 719
9b	Charges exceptionnelles	-		43 736
10	Participation des salariés	-	1.400.000	
11	Impôt sur les bénéfices	-	10 606 441	5 538 671
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :			26 043 535	10 568 543
Renforcement des fonds propres :			26 495 888	11 003 793
Fonds propres / CA			51,63 %	51,01 %

BILAN 2025

ACTIF

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
2 Actifs incorporels	1 972 464	749 393
3 Placements	1 077 622 926	1 098 058 410
3a Terrains et constructions	136 801 427	133 612 159
3b Placements dans des entreprises liées	16 637 106	16 637 106
3c Autres placements	920 435 764	944 640 831
3d Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	3 748 628	3 168 314
5 Part cessionnaire et r�trocessionnaire dans les provisions techniques :	147 903 114	155 358 543
5a Provisions pour cotisations non acquises	4 624 928	2 890 456
5d Provisions pour sinistres	143 278 186	152 387 155
5i Autres provisions techniques non vie		80 933
6 Cr�ances :	186 524 229	170 619 682
6a Cr�ances n�es d'op�rations d'assurance directe :	165 269 499	148 061 797
6aa Cotisations acquises non �mises	-1 497 828	-1 391 805
6ab Autres cr�ances n�es d'op�rations d'assurance directe	166 767 327	149 453 602
6b Cr�ances n�es d'op�rations de r�assurance	6 477 552	10 994 846
6c Autres cr�ances :	14 777 178	11 563 039
6ca Personnel	20 884	16 138
6cb �tat, organismes S�curit� Sociale, collectivit�s publiques	2 311 623	73 656
6cc D�biteurs divers	12 444 671	11 473 244
7 Autres actifs :	37 579 133	44 798 564
7a Actifs corporels d'exploitation	18 015 715	14 826 081
7b Comptes courants et caisse	19 563 418	29 972 483
8 Comptes de r�gularisation - Actif :	43 285 313	38 452 379
8a Int�r�ts et loyers acquis non �chus	9 822 849	8 383 809
8b Frais d'acquisition report�s	16 806 319	15 618 666
8c Autres comptes de r�gularisation	16 656 145	14 449 903
TOTAL DE L'ACTIF	1 494 887 179	1 508 036 971

40

Bilan 2025 en euros

Actif

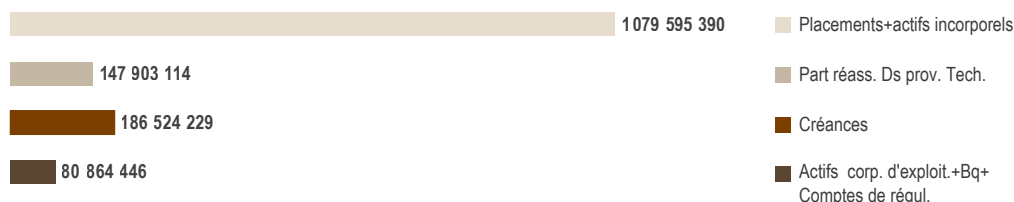


Tableau des engagements re us et donn s

	2025	2024
1 - Engagements re�us :		
2 - Engagements donn�s :		
2c -Autres engagements sur titre, actifs ou revenus	60 731 668 �	
3 - Valeurs re�ues en nantissement des cessionnaires et r�trocessionnaires	95 430 266 �	104 381 574 �
4 - Garanties de l'�tat : Caisse Centrale de R�assurance	58 449 999 �	71 911 679 �

PASSIF

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
1 Capitaux propres :	295 930 331	269 434 444
1a Fonds d'établissement	21 719 785	21 257 590
1c Écarts de réévaluation	660 524	670 366
1d Autres réserves	247 506 487	236 937 944
1e Report à nouveau		
1f Résultat de l'exercice	26 043 535	10 568 543
3 Provisions techniques brutes :	1 139 335 976	1 124 165 117
3a Provisions pour cotisations non acquises	198 746 904	180 767 310
3d Provisions pour sinistres	771 711 451	790 699 926
3f Provisions pour ristournes		
3g Provisions pour égalisation	99 388 154	81 374 818
3i Autres provisions techniques	69 489 468	71 323 064
5 Provisions pour risques et charges :	2 496 538	2 816 951
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	3 855 616	4 135 523
7 Autres dettes :	53 021 357	107 131 774
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 422 954	17 577 715
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	585 413	59 676
7e Autres dettes :	34 012 990	89 494 383
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	579 639	589 012
7ec Personnel	6 029 153	4 662 832
7ed État, organismes Sécurité Sociale, collectivités publiques	11 610 154	14 294 616
7ee Créanciers divers	15 794 044	69 947 923
8 Comptes de régularisation-Passif	247 361	353 164
TOTAL DU PASSIF	1 494 887 179	1 508 036 971

Bilan 2025 en euros

Passif



➤ Maximum de cotisation

(art. 16 des statuts) = 974 991 731 €

➤ Détail du poste 1a :

- Fonds d'établissement = 10 000 000 €
 - Droit d'adhésion = 11 719 785 €

➤ Détail du poste 1d :

- Réserves statutaires = 247 490 181 €
 - Réserve spéciale = 16 306 €

Annexe aux bilan, hors bilan et compte de résultat au 31 décembre 2025

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de l'article R341-2 du Code des assurances ainsi que du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 à jour des règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes.

L'ordonnance 2015-378 du 2 avril 2015 qui transpose la directive 2009-138/CE de mise en œuvre de SOLVABILITÉ II a confié à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le soin de définir les prescriptions applicables à la comptabilité en normes sociales, des opérations d'assurance et de réassurance. Elles sont reprises dans le règlement N° 2015-11 du 26/11/2015.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC N° 2015-11, les dispositions du règlement ANC N° 2014-03 (à jour des règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes) relatives au plan comptable général sont applicables.

INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

1 - Exposé des principes, modes d'évaluation retenus et méthodes utilisées

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des assurances ainsi que dans la réglementation ANC et si ces textes ne le prévoient pas, par le plan comptable général.

1.1. Poste du bilan

1.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux de 100 %,
- les logiciels qui sont amortis sur une durée de 3 à 5 années.

1.1.2. Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'acquisition et impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les parts de SCI sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.

Les immeubles sont amortis linéairement conformément aux règles comptables d'amortissement par composants (Règlement CRC N° 2005-09, 3 novembre 2005) en fonction de leur nature et de leur date de construction selon détail joint :

Composants	Habitation et bureaux pré 1945		Habitation et bureaux post 1945		Entrepôts et locaux d'activité		Commerces	
	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part
Gros œuvre	120	60 %	80	60 %	30	80 %	50	50 %
Clos et couverts	35	15 %	30	15 %	30	10 %	30	20 %
Lots techniques	25	15 %	25	15 %	20	5 %	20	15 %
Second œuvre	15	10 %	15	10 %	10	5 %	15	15 %
TOTAL		100 %		100 %		100 %		100 %

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

1.1.3. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

1.1.4. Autres placements

- Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne des titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (articles 122-1 à 122-4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

En outre conformément à l'article R343-9 du Code des assurances ainsi qu'aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et aux articles 3 à 4 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du principal). Un risque de contrepartie est considéré comme avéré « dès lors qu'il est probable que l'organisme d'assurance ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie ».

- Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R343-10 du Code des assurances ainsi qu'aux articles 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et aux articles 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016.

Un état récapitulatif des placements est établi, mentionnant notamment la valeur de réalisation de ces placements dont les modalités de calcul sont précisément définies et fixées par les articles 423-13 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et 54 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016, en fonction de la nature des placements :

- les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire,

- b. les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise (les SCPI sont valorisées pour leur valeur de réalisation).
- c. les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation est constatée seulement si la dépréciation a un caractère durable (voir 1.1.11.1).

1.1.5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Articles R332-3-3 et R332-3-4 du Code des assurances et articles 145-1 et 145-2 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015.

Les provisions techniques à la charge de la réassurance cédée représentent la part des provisions techniques relatives aux affaires cédées auprès des réassureurs. Elles se déclinent en :

- provision pour cotisations non acquises : 4 624 928€,
- provision pour sinistres à payer et provisions mathématiques : 143 278 186€,
- provision pour risques en cours : néant.

1.1.6. Créances

1.1.6.1. Cotisations acquises et non émises

Ce poste comprend les cotisations acquises et non émises, nettes des cotisations à annuler. Elles représentent 1 497 828€ au 31/12/2025.

1.1.6.2. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe

Elles sont composées essentiellement des cotisations restant à encaisser au 31 décembre de l'exercice.

1.1.6.3. Dépréciation des autres créances

Elles s'élèvent à 712 451€ au 31 décembre 2025 au titre du risque de non recouvrabilité.

1.1.7. Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire ou dégressif selon les durées suivantes :

- Agencements	Linéaire 10 ans	- Matériels	Linéaire 5 ans ou dégressif 3 ans
- Matériel de transport	Linéaire 4 ans	- Mobilier	Linéaire 10 ans

1.1.8. Comptes de régularisation-Actif

1.1.8.1. Intérêts et loyers acquis non échus

Ce poste comprend essentiellement les coupons courus non échus sur les obligations en portefeuille.

1.1.8.2. Frais d'acquisition reportés

(Articles 151-1 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats, constatés en charge de l'exercice, est inscrite à l'actif du bilan.

Le montant reporté est calculé selon les mêmes méthodes que les provisions pour cotisations non acquises.

En l'absence de résiliations significatives, dans le cadre de la loi HAMON, les mêmes principes de calcul ont été maintenus.

1.1.8.3. Autres comptes de régularisation

Ce sont :

- Les différences positives sur prix de remboursement à percevoir sur les obligations, calculées au 31 décembre de l'exercice par rapport au prix d'achat, par une méthode actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres (articles 122-1 à 122-4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).
- Les charges constatées d'avance qui sont constituées essentiellement de commissions comptabilisées en charge mais non acquises aux Agents et Courtiers.

1.1.9. Provisions techniques

(Articles R343-7 du Code des assurances, articles 143-1 à 143-21 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 19 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016).

Ces provisions figurant au passif sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

1.1.9.1. Provision pour cotisations non acquises

(Articles 143-4 et 143-5 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée prorata temporis pour chacune des catégories contrat par contrat. À la clôture du présent exercice, la provision pour cotisations non acquises s'élève à 198 746 904€.

1.1.9.2. Provisions pour sinistres

(Articles 143-9 à 143-16 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et articles 22 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016).

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes (frais de gestion) qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres qui s'élevaient à 771 711 451 € au 31 décembre 2025 comprennent :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) pour un montant total de 38 037 061 € (articles 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et article 23 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016),
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes. Son montant est calculé à raison de 5,10 % du total des provisions de sinistres et des prévisions de recours. Ce taux est déterminé par référence au rapport des frais de gestion des sinistres des années antérieures sur les sinistres payés ainsi que les recours encaissés. Cette provision s'élevait à 38 705 758 € au 31 décembre 2025 (article 143-11 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015),
- une provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM), relative aux garanties décennales d'assurance construction, destinée à couvrir les sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale. Le montant de cette provision est de 50 129 780 € au 31/12/2025 (articles 143-13 à 143-15 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et article 24 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016),
- des prévisions de recours pour 23 686 124 €. Celles-ci sont estimées, dossier par dossier, et éventuellement complétées par la méthode des cadences de recours encaissés (article 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et article 23 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016).

1.1.10. Autres Provisions techniques

(Article R343-7 du Code des assurances, articles 143-1 à 143-21 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et articles 19 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016).

1.1.10.1. Provision pour risques en cours

(Articles 143-6 à 143-8 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et articles 20 à 21 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016).

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à cotisation payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat, pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de cotisation ou de terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Elle est calculée par méthode statistique, séparément pour chacune des catégories ministérielles.

À la clôture du présent exercice, la provision pour risques en cours s'élevait à 6 591 829 €.

1.1.10.2. Provision pour ristourne

Les statuts de la société autorisent le Conseil d'Administration à prononcer l'octroi d'une ristourne de cotisations aux Sociétaires, dès lors que les résultats le permettent.

Au titre de l'exercice 2025, il n'a pas été constitué de provision pour ristourne de cotisations.

1.1.10.3. Provisions pour égalisation

(Article 143-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques : tempête, gel, catastrophes naturelles, attentats, pollution, risque atomique, aviation. Le calcul est effectué en application de l'article 39 quinquies G ainsi que des articles 16 A et 16 B de l'Annexe II du CGI.

Une dotation est comptabilisée en 2025 pour 18 013 336 €.

À la clôture du présent exercice, la provision pour égalisation s'élevait à 99 388 154 €.

1.1.10.4. Provisions mathématiques des rentes

(Articles 143-1 à 143-3 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et article 19 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016).

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés par la société sous forme de rentes et accessoires de rentes à partir de tables de mortalité appropriées et de lois de maintien en invalidité. Elles s'élevaient à 62 467 684 €.

1.1.10.5. Provision pour risques croissants

(Article R343-7 5° du Code des assurances, article 143-17 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

Cette provision est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle s'élevait à 429 955 € au 31 décembre 2025.

1.1.11. Autres Provisions

1.1.11.1. Provision pour dépréciation durable

(Articles 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et articles 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016).

La provision pour dépréciation à caractère durable a pour objet de couvrir l'ensemble des risques identifiés sur les placements relevant de l'article R343-10 du Code des assurances. Les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable. Cette provision est calculée ligne à ligne si le placement (non obligatoire) a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs. Ce critère de moins-value significative est défini en fonction de la volatilité constatée soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils (pourcentage porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils). L'évaluation retenue est calculée sur un objectif de prix recouvrable selon une approche multi critères (consensus de marché, durée de détention, résultats financiers...).

À la clôture de l'exercice, il y a une provision pour dépréciation durable de 8 242 309 € dont 226 339 € sur les actifs mobiliers.

1.1.12. Provision pour risques et charges

Ces provisions sont constituées selon les règles de prudence pour les risques et les litiges avec divers tiers.

1.1.12.1. Provision pour Indemnités de départ en retraite et congés anniversaire

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans (la table utilisée est conforme avec la nouvelle réglementation sur les retraites), du taux d'actualisation fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations Corporates AA) de 3,60 % (3,35 % en 2024), de la table de mortalité INSEE 2024, d'un taux de charges sociales de 61,24 % et d'un taux de revalorisation des salaires de 2,30 %. Le solde de cette provision s'élève à 1 950 157 € au 31/12/2025, soit une reprise de 193 877 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2025 à 546 381 €, soit une reprise de 126 536 €.

1.2. Compte de résultat

1.2.1. Produits financiers : règle d'allocation

Le « Compte technique » enregistre les produits des placements alloués qui sont générés par le placement des fonds liés aux provisions techniques. L'allocation au compte technique est déterminée par le calcul suivant :

$$\text{Produits nets des placements} \times \frac{\text{Provisions techniques nettes de réassurances}}{\text{Provisions techniques nettes de réassurances} + \text{Capitaux propres} + \text{Provisions pour risques}}$$

Le « compte non technique » enregistre la totalité des produits de placements diminués des produits transférés au compte technique. La différence constitue le produit des placements rétribuant les fonds propres et les réserves de la Société.

1.2.2. Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination,
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables (salaires, nombre de salariés, superficie des locaux...).

La charge des sinistres des contrats complémentaires santé :

- dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L161-33 et R161-43 du Code de la Sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Rémunérations des dirigeants :

- en application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Honoraires des Commissaires aux Comptes :

Honoraires	HSF AUDIT	DUO SOLUTIONS AUDIT
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	66 342	68 159
Autres honoraires		28 888
TOTAL	66 342	97 047

Impôts sur les bénéfices :

- Le montant de l'IS est de 10 273 594 € (sur les opérations ordinaires).
- Le montant de la taxe sur les excédents de provisions techniques est de 332 847 €.
- Crédits d'impôts :

Crédits d'impôt	Montant
Crédits d'impôt recherche	
Autres crédits d'impôts	257 798

1.2.3. Les produits et charges non techniques

Les autres produits non techniques se décomposent en commissions et produits financiers divers pour 350 110 €.

Les autres charges non techniques d'un montant de 1 457 444 € résultent de l'affectation des charges par destination selon des clés de répartition (voir 1.2.2).

1.2.4. Les produits et charges exceptionnels

Néant.

1.3. Hors bilan

1.3.1. Engagements reçus et donnés

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes figurant en pied de bilan.

Les autres engagements sur titres correspondent aux engagement liés à la stratégie d'investissement et plus précisément aux capitaux souscrits et non appelés.

Conformément à la réforme de l'art 39 introduite par l'ordonnance du 3 juillet 2019, le passif social lié à la retraite complémentaire de cadres de direction est entièrement couvert par un contrat d'assurance.

1.3.2. Situation fiscale différée ou latente

Charges non déductibles temporairement :	19 846 585€ (Actif)	} assiette imposable
Plus-values non imposées temporairement :	-781 319€ (Passif)	
Charges déductibles temporairement :	-16 806 319€ (Passif)	
Moins-values à long terme :	2 677€ (Actif)	

1.4. – Description des faits marquants

Dans la continuité de l'année 2024, l'exercice 2025 est favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'environnement dans lequel nous évoluons reste cependant complexe, marqué par des incertitudes sur le plan politique, économique et social en France et à l'international mais aussi par les effets du dérèglement climatique.

Dans ce contexte général, le résultat de l'exercice 2025 de la Mutuelle de Poitiers Assurances est solide.

Il est caractérisé par :

- Le chiffre d'affaires de 573,2 M€, en progression de 8,51 %, témoignant d'une dynamique de croissance qui se poursuit grâce au niveau d'implication de toutes les forces de l'entreprise du siège et de nos agences.
- Une sinistralité globalement contenue tenant compte :
 - Dans la branche Dommages aux biens et Catastrophes Naturelles :
 - de l'absence d'évènements climatiques majeurs à l'exception de la survenance d'un épisode de sécheresse d'ampleur durant l'été,
 - de l'enregistrement de sinistres incendie importants.
 - Dans la branche Automobile :
 - d'un contexte inflationniste des sinistres matériels toujours présent, bien que moindre qu'attendu, ayant un impact sur les coûts d'indemnisations et la constatation d'une fréquence de sinistres en légère baisse,
 - d'une aggravation du coût des sinistres Responsabilité civile corporelle sur exercices antérieurs,
 - d'une augmentation du coût des prestations d'assistance répercutée sur les tarifs des contrats.
 - Dans la branche Assurances de Personnes :
 - d'une bonne tenue de la sinistralité relative aux garanties corporelles (GAV, premium),
 - d'une évolution maîtrisée des frais de soins (et du report sur l'exercice 2026 de la taxe sur les organismes complémentaire santé).
 - Dans la branche Responsabilité civile et Construction :
 - d'un moindre déficit technique de la responsabilité décennale par rapport à l'an dernier,
 - d'un résultat technique défavorable de la responsabilité civile générale eu égard notamment à la survenance de sinistres importants.

Ce niveau de sinistralité globalement contenue permet une dotation significative de la provision d'égalisation, alimentée en net de 18 M€, et se décomposant en :

- une dotation de 14,4 M€ dans la branche « tempête-gel »,
- une dotation de 1,7 M€ dans la branche « Cat Nat »,
- une dotation de 1,5 M€ dans la branche « attentats » et enfin une dotation de 0,4 M€ dans la branche « Acceptations ».

La provision d'égalisation s'élève ainsi à 99,4 M€.

- Un coût de réassurance élevé résultant :
 - de primes cédées en augmentation de 4,67 %, notamment en lien avec l'augmentation du taux de prime Cat Nat de 12 % à 20 %,
 - d'une faible intervention des réassureurs au titre de l'exercice de survenance du fait notamment de l'absence d'évènements climatiques majeurs sur l'année.
- Les frais généraux restent bien maîtrisés (un ratio de 22,19 % du chiffre d'affaires contre 22,73 % en 2024) dans un contexte d'investissements toujours soutenus :
 - pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils,
 - pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux nombreuses exigences réglementaires,
 - dans le but d'améliorer toujours davantage la qualité du service rendu par la Mutuelle de Poitiers Assurances à ses Sociétaires.
- L'ensemble de ces éléments permet de générer un ratio combiné net de réassurance de 91,9 % contre 97,9 % en 2024 (hors dotation à la provision d'égalisation).
- L'environnement financier a été marqué par des taux d'intérêt 10 ans élevés et une bonne performance des marchés actions ; sur les marchés de taux d'intérêt, le maintien d'un bon niveau de pentification de la courbe de taux a permis de saisir des opportunités sur des émetteurs de bonne qualité de signature et d'augmenter la performance moyenne du portefeuille obligataire, accompagnée par une rotation significative de la poche. Les marchés actions ont été globalement orientés à la hausse, permettant un bon niveau de rendement et l'augmentation des plus ou moins-values latentes. Le résultat financier de 29,7 M€ du compte non technique 2025 est supérieur au budget de 28,2 M€ et inférieur à l'exercice 2024 (31,9 M€), notamment du fait du provisionnement de certaines lignes en portefeuille dont trois fonds à prépondérance immobilière décotés.

- La création d'un Véhicule Interne de Réassurance (IRV) : le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances du 10 octobre 2025 a validé et approuvé le projet de création d'un véhicule interne de réassurance au Luxembourg afin de renforcer à terme l'indépendance de la Société vis-à-vis de la réassurance traditionnelle par la constitution d'une provision pour fluctuation de la sinistralité, mécanisme comptable non disponible en France. Ce véhicule interne de réassurance sera créé courant 2026 pour jouer un rôle effectif dans nos programmes de réassurance au 01/01/2027. En tant que filiale contrôlée à 100 % par la Mutuelle de Poitiers Assurances, le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances exercera son regard sur les activités de l'IRV.

2 - Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3 - Options exercées dans le cadre légal

Aucune option n'a été exercée.

4 - Changements de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers a été mis en œuvre.

L'impact porte sur des tableaux de l'annexe obligatoires introduits ou modifiés par ce règlement.

Comme indiqué au 1.3.1 et après analyse des textes en vigueur, une correction a été apportée concernant les parts non appelées des fonds non cotés qui sont désormais comptabilisées en hors bilan (et non plus à l'actif dans les autres placements et au passif en créanciers divers). Cela représente 60 731 668 € au 31/12/2025 (contre 56 393 353 € au 31/12/2024).

5 - Évènement post-clôture

Néant.



Siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances - Lieu-dit Bois du Fief Clairet - Ligugé (86).

ANNEXE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

➤ Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Nature	Capitaux propres au 31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Autres mouvements	Capitaux propres au 31/12/2025 avant affectation du résultat
Fonds constitué	10 000			10 000
Droit d'adhésion	11 258		462	11 720
Écart de réévaluation	670		-10	661
Autres réserves	236 938	10 569		247 507
Résultat à affecter	10 569	-10 569	26 044	26 044
TOTAUX	269 434	0	26 496	295 930

➤ Tableau des Provisions pour risques et charges (K€)

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	2 817	0	77	243	2 497

➤ Ventilation selon la durée résiduelle des créances et dettes

LIBELLÉ	-1 AN	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts aux agents	22 288	146 800	26 648
	22 288	146 800	26 648

➤ Informations complémentaires sur le compte de résultat

2025	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
	k€	k€	k€
PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS			
Revenus des participations	250	0	250
Revenus des placements immobiliers	196	8 292	8 488
Revenus des autres placements	0	26 634	26 634
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	446	34 926	35 372
FRAIS FINANCIERS (commissions, honoraires, agios) = poste 5a du Compte résultat non technique	0	4 108	4 108

➤ « Tableau liste » des filiales et participations

Informations financières Filiales et Participations	capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
STIC SAS	83 530	714 657	95,00 %	639 368	639 368	Néant	Néant	4 039 700	16 148	0	
Barruel et Giraud SAS	38 125	1 971 968	99,96 %	3 998 738	3 998 738	Néant	Néant	3 793 191	571 864	249 900	
Pronoé Prévoyance SA	12 000 000	-609 141	99,99 %	11 999 000	11 999 000	Néant	Néant	1 018 898	-211 216	0	
TOTAUX	12 121 655	2 077 484		16 637 106	16 637 106			8 851 789	376 796	249 900	

➤ Liste des filiales et participations (Articles L233-15 du Code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1- Filiales (plus de 50 % du capital détenu)				
STIC S.A.S. - Le Bois du Fief Clairet - 86240 LIGUGÉ	83 530	798 039	95,00 %	16 146
Barruel et Giraud S.A.S. - 3 rue Chanzy - 45000 ORLÉANS	38 125	2 010 093	99,96 %	571 864
SA Pronoé Prévoyance - Le Bois du Fief Clairet - 86240 LIGUGÉ	12 000 000	11 390 859	99,99 %	-211 216
2- Participations (de 10 à 50 % du capital détenu)				
TOTAUX	12 121 655	14 199 139		376 796
B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
	néant			

Observation : Il n'existe pas de transaction entre parties liées qui soit significative et conclue à des conditions anormales de marché.

La Mutuelle de Poitiers établi des comptes consolidés avec ses trois filiales SAS Barruel et Giraud, SA Pronoé Prévoyance et SAS STIC. Une intégration fiscale a été mise en place entre la Mutuelle de Poitiers et la SAS Pronoé Prévoyance avec réallocation immédiate des économies d'impôts aux filiales déficitaires.

➤ Mouvements des actifs immobilisés (k€)

	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement	Valeur Brute au 01/01/2025	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements et Provisions au 01/01/2025	Dotations 2025	Reprises 2025	Amortissements et Provisions au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans	Linéaire	2 939	1 308	0	4 247	2 190	85	0	2 275	1 972
Immobilisations corporelles	3 à 120 ans	Linéaire ou dégressif	215 051	20 591	9 645	225 997	66 626	4 789	222	71 194	154 804
Immobilisations financières			966 489	549 914	566 850	949 554	2 029	7 330	640	8 719	940 835
Total de l'Actif Immobilisé			1 184 479	571 814	576 495	1 179 798	70 845	12 204	862	82 187	1 097 611

ANNEXE

ÉTATS RÉGLEMENTAIRES

➤ EFFECTIF DU PERSONNEL

	2025		2024	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction		10	0	9
Cadres	17	157	17	149
Non cadres	30	149	26	144
TOTAL	47	316	43	302
Total du personnel	363		345	

➤ AUTRES INFORMATIONS (en K€)

A. CHARGES DE PERSONNEL

	2025	2024
Salaires	16 153	15 304
Charges sociales	8 174	7 536
Autres	2 343	2 088
TOTAL	26 670	24 928
B. COMMISSIONS	73 984	71 017

C. COTISATIONS BRUTES ÉMISES

Assurance directe en France	571 153	526 179
Assurance directe Union Européenne hors France		
Assurance directe hors Union Européenne		
TOTAL	571 153	526 179

➤ DÉTAIL DES COMPTES 402 ET 403 (en K€)

	2025		2024	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Comptes 402 Sociétaires	162 979	1 731	145 849	3 091
Comptes 403 agents et courtiers	2 324	15 155	2 016	13 136

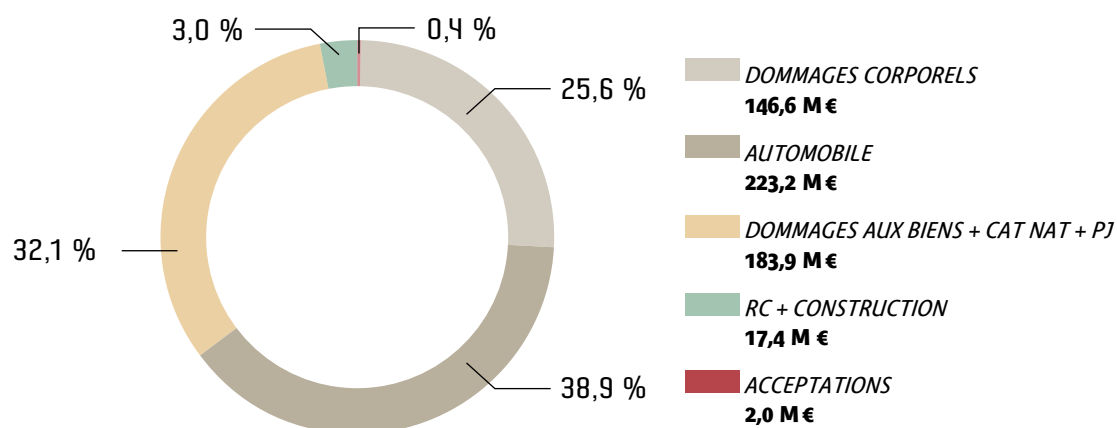


Photo Shutterstock

COMPTE TECHNIQUE DÉTAILLÉ 2025

	Dommages Corporels				Automobile			Particuliers
	Accidents	Frais de soins individuels	Frais de soins collectif	Dommages corporels	R.C.	Dommages	Total	
1. Cotisations acquises	23 008 230	115 205 840	4 812 794	143 026 864	77 983 151	138 088 966	216 072 117	111 884 280
1a. Cotisations	23 425 454	118 403 081	4 805 647	146 634 181	80 733 591	142 436 511	223 170 102	114 981 006
1b. Variation des cotisations non acquises	417 224	3 197 241	-7 147	3 607 318	2 750 440	4 347 545	7 097 985	3 096 726
2. Charge des prestations	10 947 606	94 808 331	3 720 378	109 476 315	86 839 088	102 611 964	189 451 052	76 834 354
2a. Prestations et frais payés	12 665 376	95 830 622	3 839 166	112 335 163	73 428 035	111 378 943	184 806 978	72 849 323
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-1 717 769	-1 022 291	-118 788	-2 858 848	13 411 053	-8 766 979	4 644 074	3 985 031
A. - Solde de souscription	12 060 624	20 397 509	1 092 416	33 550 549	-8 855 936	35 477 002	26 621 066	35 049 927
5. Frais d'acquisition	2 723 466	7 326 031	301 125	10 350 622	5 690 174	13 214 224	18 904 399	10 048 251
6. Autres charges de gestion nettes	2 153 033	5 148 191	218 682	7 519 906	4 500 170	10 520 585	15 020 755	8 077 634
B. - Charges d'acquisition et de gestion nettes	4 876 499	12 474 222	519 807	17 870 528	10 190 344	23 734 809	33 925 153	18 125 885
7. Produits des placements	1 911 468	1 072 452	6 036	2 989 957	6 813 348	2 633 509	9 446 857	5 968 812
8. Participation aux résultats (ristourne)	0	0	0	0	0	0	0	0
C. - Solde financier	1 911 468	1 072 452	6 036	2 989 957	6 813 348	2 633 509	9 446 857	5 968 812
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	1 027 912	1 563 525	1 328 213	3 919 650	13 125 893	0	13 125 893	16 553 888
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	1 357 629	995 455	826 590	3 179 673	2 514 818	323 518	2 838 336	1 930 366
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	178 190	-242 898	-5 940	-70 648	10 607 953	-451 557	10 156 396	-6 418 595
13. Commissions reçues des réassureurs	47 586	360 861	434 134	842 581	605 560	0	605 560	746 918
D. - Solde de réassurance	555 493	-450 108	-73 429	31 957	602 439	-128 039	474 400	-20 295 198
RÉSULTAT TECHNIQUE	9 651 086	8 545 631	505 217	18 701 934	-11 630 494	14 247 663	2 617 170	2 597 655
<i>Hors compte :</i>								
14. Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	8 899 369	34 965 542	5 099	43 870 009	31 164 174	53 086 410	84 250 583	47 279 206
15. Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	8 482 145	31 768 301	12 246	40 262 692	28 413 734	48 738 865	77 152 598	44 182 480
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	69 643 337	12 199 642	269 086	82 112 065	271 179 684	49 713 238	320 892 923	144 523 405
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	71 201 227	13 481 621	387 874	85 070 722	261 506 374	56 457 439	317 963 813	152 483 230
18. Autres provisions techniques (clôture)	4 089 074	1 126 650	0	5 215 724	62 389 004	1 486 419	63 875 423	71 063 726
19. Autres provisions techniques (ouverture)	4 248 954	866 961	0	5 115 914	58 651 261	3 509 198	62 160 459	59 118 870

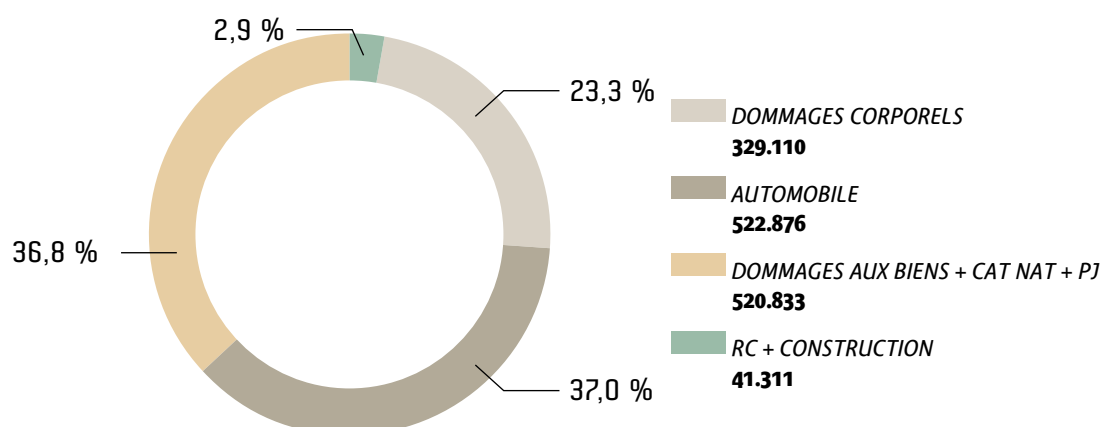
➤ RÉPARTITION DES COTISATIONS (en millions d'euros)



TOTAL
573 164 700 €

Dommages aux biens			Catastrophes Naturelles	Protection Juridique	R.C. Générale	Construction		Crédit-Caution	Total Affaires Directes	Acceptations	Total Général
Professionnels non agricoles	Agricoles	Total Dommages aux biens				Dommages	Responsabilité Civile				
20 665 420	14 236 634	146 786 334	19 164 102	10 824 602	8 455 781	116 657	8 779 880	936	553 227 274	1 957 832	555 185 106
20 840 032	14 247 093	150 068 131	22 633 046	11 175 667	8 574 834	116 657	8 779 880	936	571 153 436	2 011 264	573 164 700
174 612	10 459	3 281 797	3 468 944	351 065	119 053	0	0	0	17 926 162	53 432	17 979 594
12 065 140	6 993 207	95 892 700	3 192 828	5 441 888	7 079 754	-120 224	10 654 432	0	421 068 744	1 096 324	422 165 069
11 107 335	7 653 311	91 609 969	20 462 167	4 765 369	3 162 084	117 941	7 144 691	0	424 404 362	569 442	424 973 804
957 805	-660 105	4 282 731	-17 269 339	676 519	3 917 670	-238 166	3 509 741	0	-3 335 618	526 883	-2 808 735
8 600 280	7 243 427	50 893 634	15 971 274	5 382 715	1 376 027	236 881	-1 874 552	936	132 158 529	861 508	133 020 038
2 110 104	1 585 352	13 743 708	1 374 839	989 124	1 148 358	18 001	612 732	0	47 141 782	277 301	47 419 083
1 689 729	1 258 022	11 025 385	1 099 826	785 112	911 922	12 406	477 356	-2	36 852 666	55 821	36 908 488
3 799 834	2 843 375	24 769 093	2 474 666	1 774 235	2 060 280	30 408	1 090 088	-2	83 994 448	333 123	84 327 571
954 124	452 752	7 375 687	883 080	277 365	462 475	24 707	1 898 962	0	23 359 090	33 154	23 392 244
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
954 124	452 752	7 375 687	883 080	277 365	462 475	24 707	1 898 962	0	23 359 090	33 154	23 392 244
2 883 650	1 896 511	21 334 049	12 546 713	0	510 033	7 315	557 559	0	52 001 213	0	52 001 213
298 264	200 945	2 429 575	10 853 044	0	0	0	-70	0	19 300 558	0	19 300 558
-752 718	-573 335	-7 744 648	-11 661 814	0	0	0	130 812	0	-9 189 901	0	-9 189 901
141 204	92 756	980 878	94 967	0	23 543	341	25 610	0	2 573 481	5 221	2 578 702
-3 196 900	-2 176 145	-25 668 244	-13 260 516	0	-486 490	-6 975	-401 206	0	-39 317 075	5 221	-39 311 854
2 557 670	2 676 659	7 831 984	1 119 171	3 885 844	-708 267	224 206	-1 466 884	938	32 206 097	566 760	32 772 857
5 384 191	2 579 868	55 243 264	9 249 855	2 712 205	1 777 618	0	0	0	198 615 750	131 154	198 746 904
5 209 578	2 569 409	51 961 467	5 780 911	2 536 347	1 658 566	0	0	0	180 689 588	77 722	180 767 310
28 204 598	9 068 961	181 796 964	75 861 072	4 700 920	19 840 059	909 417	82 187 905	0	770 952 239	759 212	771 711 451
29 356 715	10 953 555	192 793 500	91 812 775	3 770 600	15 922 389	1 147 582	78 678 164	0	790 064 260	635 665	790 699 926
12 808 247	8 756 239	92 628 212	4 300 000	82 665	0	0	0	0	166 019 359	2 858 263	168 877 621
10 698 325	7 531 750	77 348 945	5 617 636	0	0	0	0	0	150 242 955	2 454 927	152 697 882

➤ RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONTRATS



TOTAL
1.414.130
contrats

ANNEXE

➤ ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVEILLANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER⁽¹⁾

ANNÉE INVENTAIRE	2021	2022	2023	2024	2025
2023					
Règlements	272 410 250	341 620 368	213 581 624		
Provisions	64 991 308	187 525 567	216 503 462		
TOTAL SINISTRES	337 401 558	529 145 935	430 085 086		
PRIMES ACQUISES	429 824 282	450 098 730	475 593 241		
% Sin/Primes acquises	78,50	117,56	90,43		
2024					
Règlements	281 614 310	372 896 937	321 333 956	225 676 009	
Provisions	50 339 367	136 126 847	143 760 561	187 714 480	
TOTAL SINISTRES	331 953 677	509 023 784	465 094 517	413 390 489	
PRIMES ACQUISES	429 824 282	449 412 466	474 088 656	513 987 658	
% Sin/Primes acquises	77,23	113,26	98,10	80,43	
2025					
Règlements	290 008 241	396 136 881	350 435 033	314 281 364	238 462 862
Provisions	41 249 091	97 821 751	91 863 184	120 825 529	189 783 352
TOTAL SINISTRES	331 257 332	493 958 632	442 298 217	435 106 893	428 246 214
PRIMES ACQUISES	429 824 282	449 412 466	472 506 610	512 451 557	558 303 253
% Sin/Primes acquises	77,07	109,91	93,61	84,91	76,70

(1) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours, hors provision pour sinistres non encore manifestés de la branche construction (dommage ouvrage et RC décennale).

	Bilan 2025	Bilan 2024
Provision pour risques en cours	6 592	11 854
Prévision de recours à encaisser	23 686	19 975
Provisions pour sinistres à l'ouverture (*)	790 700	793 682
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs (*)	186 511	182 270
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture (*)	581 928	602 985
BONIS / MALIS	22 261	8 427

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours en milliers d'euros

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Libellé	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE RÉALISATION
I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	172 325 192	136 801 427	228 751 283
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	188 747 644	180 870 057	240 824 284
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	36 164 314	35 853 587	48 943 635
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	123 309 008	123 309 008	133 521 877
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	597 315 843	598 472 665	586 271 970
7. Autres prêts et effets assimilés	195 736	195 736	195 736
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 748 628	3 748 628	3 748 628
9. Dépôts et autres placements	19 576 596	19 576 596	19 576 596
11. Autres instruments financiers à terme	59 276	59 276	59 276
TOTAL DES LIGNES 1 À 11	1 141 442 237	1 098 886 981	1 261 893 284
a. dont			
– Placements évalués selon l'article R343-9	597 315 843	598 472 665	586 271 970
– Placements évalués selon l'article R343-10	544 126 395	500 414 317	675 621 315
TOTAL A	1 141 442 237	1 098 886 981	1 261 893 284
b. dont pour les entreprises visées à l'article L310-1			
– Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 120 860 767	1 078 305 510	1 241 311 814
– Valeurs garantissant les engagements envers les Institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés			
– Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	3 748 628	3 748 628	3 748 628
– Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
– Autres affectations ou sans affectation	16 832 842	16 832 842	16 832 842
TOTAL B	1 141 442 237	1 098 886 981	1 261 893 284

INFORMATIONS

- a. Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « terrains et constructions »
- b. Montant des terrains et constructions
- les immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement
 - les autres immobilisations
- c. Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

14 147 053	11 216 178	14 865 760
158 178 139	125 585 249	213 885 523
	1 687 459	

COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE MUTUELLE DE POITIERS

Les comptes consolidés du
Groupe Mutuelle de Poitiers du
31 Décembre 2025 sont établis
conformément au règlement
ANC N°2020-01 du 6 mars 2020
relatif aux comptes consolidés à
jour des règlements ultérieurs.



SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE MUTUELLE DE POITIERS 2025

Charte d'investisseur responsable	60
Rapport des Commissaires aux Comptes des Comptes Consolidés	62 - 63
États financiers des comptes consolidés Compte de résultat - Comptes consolidés / 66 Bilan - Comptes consolidés / 68 Annexe - Comptes Consolidés / 70	65 - 85

CHARTRE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Dans l'exercice de leur activité d'assureur, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont guidées par leur mission de protection des personnes et des biens. Les valeurs d'esprit **mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité, d'engagement et de professionnalisme** se vivent dans notre travail quotidien et s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ces valeurs, issues du mutualisme, font de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, des investisseurs de long terme qui pilotent leur gestion, notamment financière, de façon responsable pour une performance durable de leurs actifs et qui tiennent compte des risques financiers, mais également extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'objectif de la Charte d'investisseur responsable est de présenter nos **convictions** et nos **engagements en matière d'investissement éthique et responsable**. Une politique de durabilité plus détaillée est disponible sur notre site internet afin de répondre aux exigences réglementaires (articles 3 et 4 de la réglementation SFDR et article 29 de la loi Énergie-Climat).

NOS CONVICTIONS

Nous considérons que la prise en compte des éléments ESG contribue à une meilleure évaluation des risques associés aux investissements, quel que soit le type d'actif.

En cohérence avec notre manière de conduire nos activités, nous croyons en la pertinence d'une approche progressive dans l'intégration des enjeux ESG dans notre politique d'investissement.

Nous intégrons dans notre politique d'investissement le risque de durabilité afin de contribuer au verdissement de l'économie tout en préservant la performance future de nos actifs.

NOS ENGAGEMENTS

Nos convictions se traduisent en plusieurs principes d'investissement :

Le **premier** est celui de la prise en compte de facteurs ESG dans nos processus et décisions d'investissement.

Cette approche d'intégration s'appuiera :

- sur le principe de « Best effort » qui consistera à identifier, parmi leurs pairs, les entreprises présentant un niveau de maturité en matière d'ESG relativement élevé, et dont l'engagement en matière d'ESG est clairement défini,
- sur un positionnement exclusivement sur des fonds cotés ou non cotés dans les catégories dites « article 8 » ou « article 9 » du Règlement SFDR,
- sur l'intégration dans la gestion du parc immobilier existant, d'une démarche environnementale destinée à suivre et à améliorer sa performance énergétique.

Le **deuxième** relève de l'**éthique** des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances qui s'interdisent, selon notre politique d'exclusion, d'investir en gestion directe dans des émetteurs :

- impliqués dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions,
- dont l'activité principale* serait en lien avec le tabac, les jeux d'argent ou la pornographie,
- dont l'activité liée au charbon ou aux hydrocarbures non conventionnels dépasse 20 % du chiffre d'affaires de leur dernier exercice comptable.

Le **troisième** est celui de l'engagement actionnarial : par le vote en faveur de la prise en compte des enjeux ESG, nous souhaitons influencer la stratégie des entreprises.

Le **quatrième** est celui d'un suivi des controverses, avant tout nouvel investissement et également sur l'ensemble de nos investissements en portefeuille.

LE PÉRIMÈTRE DE NOTRE CHARTRE

La prise en compte de la politique de durabilité dans nos décisions d'investissement est étendue à l'ensemble des actifs.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET SA COMMUNICATION

La Direction Générale des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en lien avec la Direction Financière et Comptable présente au moins annuellement la politique de durabilité et la charte d'investisseur responsable, leur mise en œuvre et leur suivi lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Chaque année le Conseil d'Administration approuve et valide la politique de durabilité et la charte d'investisseur responsable des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et la Direction Financière et Comptable en assure le déploiement et le suivi.

Elle présente un bilan des engagements pris et le suivi de ses investissements à travers un rapport ESG, avec une sensibilisation auprès des Administrateurs des entités du Groupe prudentiel sur les enjeux ESG.

* La notion d'activité principale que nous définissons comme l'ensemble des activités exclues (tabac, jeux d'argent et pornographie), en cumulé, pour encadrer cet ensemble à un pourcentage quantifiable d'au moins 50 % du chiffre d'affaires du dernier exercice comptable.

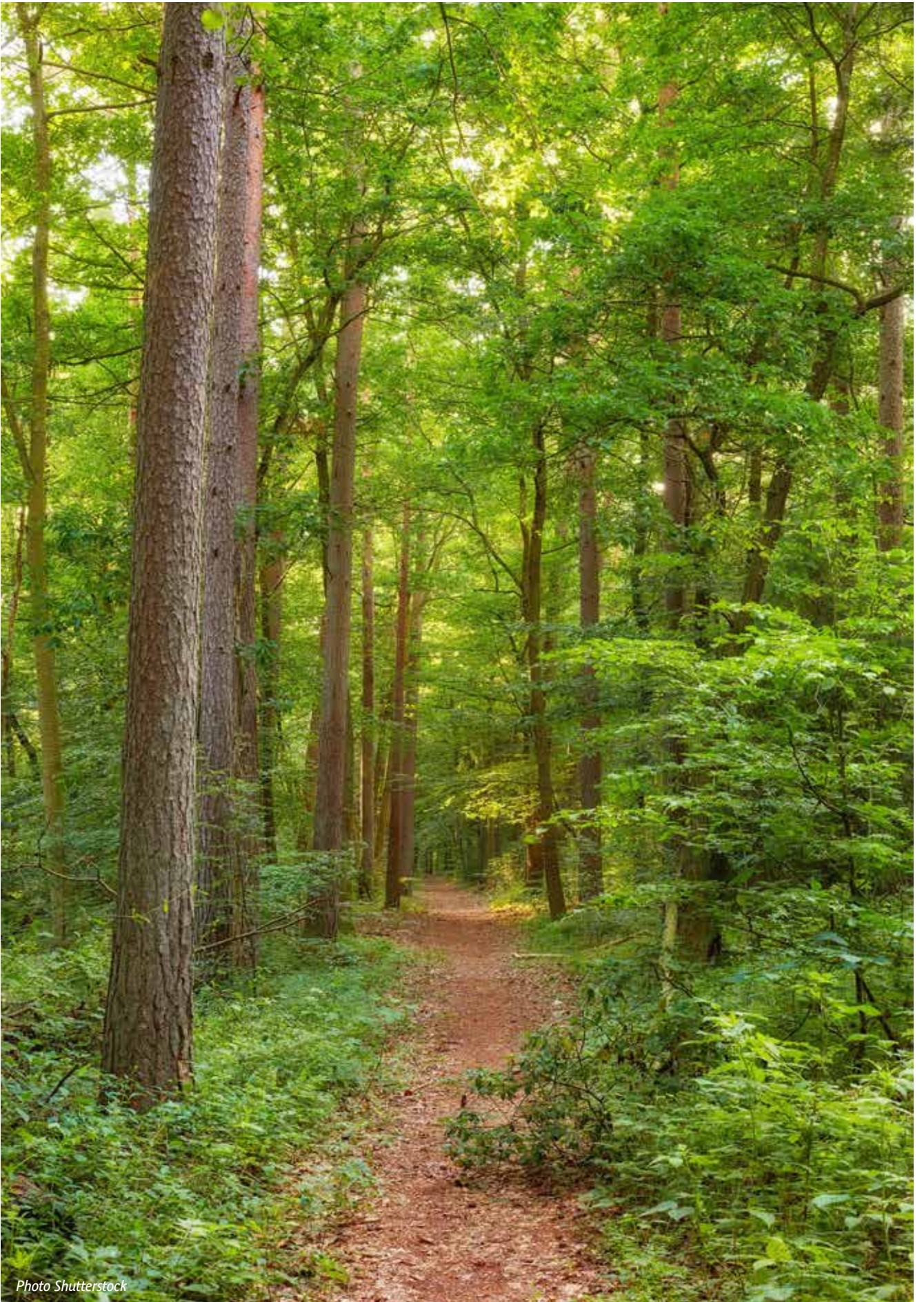


Photo Shutterstock

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES CONSOLIDÉS

➤ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales.

➤ Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

➤ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.2.2.1 de l'annexe des comptes consolidés concernant le caractère déclaratif de certaines prestations de santé ;
- la note 4 « Changements de règles et méthodes comptable » concernant l'application du règlement ANC n° 2022-06 ;
- la note 4 « Changements de règles et méthodes comptable » mentionnant la correction apportée au traitement des parts non appelées des fonds non cotés.

➤ Justification des appréciations

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions techniques

RISQUE IDENTIFIÉ

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 1 140,53 millions d'euros net de recours, représentent un des postes les plus importants du passif.

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés,

déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions mathématiques représentent la valeur actuelle probable des montants qui seront versés par la société sous forme de rentes et accessoires de rentes à partir de tables de mortalité appropriées et de lois de maintien en invalidité.

Les principales méthodes utilisées relatives aux provisions techniques sont décrites dans l'annexe au sein des notes 1.1.11 « Provisions techniques non vie » et 1.1.12 « Provisions techniques vie » de l'annexe aux comptes consolidés.

Leur détermination requiert une part significative de jugement de la part de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, des taux techniques à appliquer et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèse de notre réponse :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- » prise de connaissance de la conception du dispositif de contrôle interne et test de l'efficacité des contrôles clés liés à l'évaluation des provisions comptabilisées,
- » appréciation du caractère approprié des méthodes utilisées en fonction de notre connaissance des sociétés et des pratiques de place,
- » appréciation de la fiabilité des données utilisées pour l'estimation de ces provisions au regard du dispositif de contrôle mis en œuvre et des rapprochements réalisés entre la base de données métier, le système d'information et la comptabilité,
- » appréciation du caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- » analyse du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres (boni/mali du dénouement),
- » sur certains segments, recalcul des provisions techniques avec le concours de nos spécialistes sur la base des informations fournies,
- » vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

➤ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux délégués-sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

➤ Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES par votre assemblée générale du 12 mai 2006 pour le cabinet SARL HSF AUDIT et du 6 mai 2011 pour le cabinet SAS DUO SOLUTIONS AUDIT.

Un important changement dans la structure du cabinet SARL HSF AUDIT est intervenu le 31 décembre 2010. En conséquence, le bureau de la Haute Autorité de l'Audit (anciennement Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) a estimé qu'une nouvelle relation s'est établie entre le cabinet SARL HSF AUDIT et la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES.

Au 31 décembre 2025, le cabinet SARL HSF AUDIT était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet SAS DUO SOLUTIONS AUDIT dans la quinzième année.

➤ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

➤ Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- » il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- » il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- » il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- » il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- » il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- » concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER, D'AUDIT, ET DES RISQUES ET DE SUIVI DES FILIALES

Nous remettons au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Poitiers et Saint Benoît, le 22 avril 2026

Pour SARL HSF AUDIT

Benoist SALMON
Commissaire aux Comptes

Pour SAS DUO SOLUTIONS AUDIT

Michel d'HÉROUVILLE
Commissaire aux Comptes

ÉTATS FINANCIERS DES COMPTES CONSOLIDÉS 2025

COMPTES CONSOLIDÉS	65
COMPTES CONSOLIDÉS	66
• Compte de résultat	
BILAN - COMPTES CONSOLIDÉS	68
• Actif	
• Passif	
ANNEXE - COMPTES CONSOLIDÉS	70

COMPTE DE RÉSULTAT - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres activités	Total 2025	Total 2024
Primes émises	573 697	442		574 139	528 755
Variation des primes non acquises	-17 993			-17 993	-16 425
PRIMES ACQUISES	555 704	442		556 145	512 330
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			1 371	1 371	1 300
Autres produits d'exploitation	1 187		641	1 828	1 697
Produits financiers nets de charge	29 489	39		29 528	31 866
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	586 379	480	2 012	588 871	547 193
Charges de prestations d'assurance	420 850	91		420 941	387 755
Charges ou produits nets des cessions de réassurance	39 222	114		39 336	58 844
Charges des autres activités			6 487	6 487	6 154
Charges de gestion	83 969	76		84 046	78 230
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	544 041	281	6 487	550 809	530 983
RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprise des écarts d'acquisition	42 338	199	-4 475	38 063	16 211
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					
Autres produits nets non techniques	-1 135		39	-1 096	-937
RÉSULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements, dépréciations et reprise des écarts d'acquisition	41 203	199	-4 436	36 967	15 274
Résultat exceptionnel					1 011
Impôts sur les résultats	-9 519	16	-196	-9 698	-5 069
RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTÉGRÉES	31 684	215	-4 632	27 269	11 216
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence					
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	31 684	215	-4 632	27 269	11 216
Intérêts minoritaires			-1	-1	-4
Résultat net (part du groupe)	31 684	216	-4 633	27 268	11 212

(en milliers d'euros)

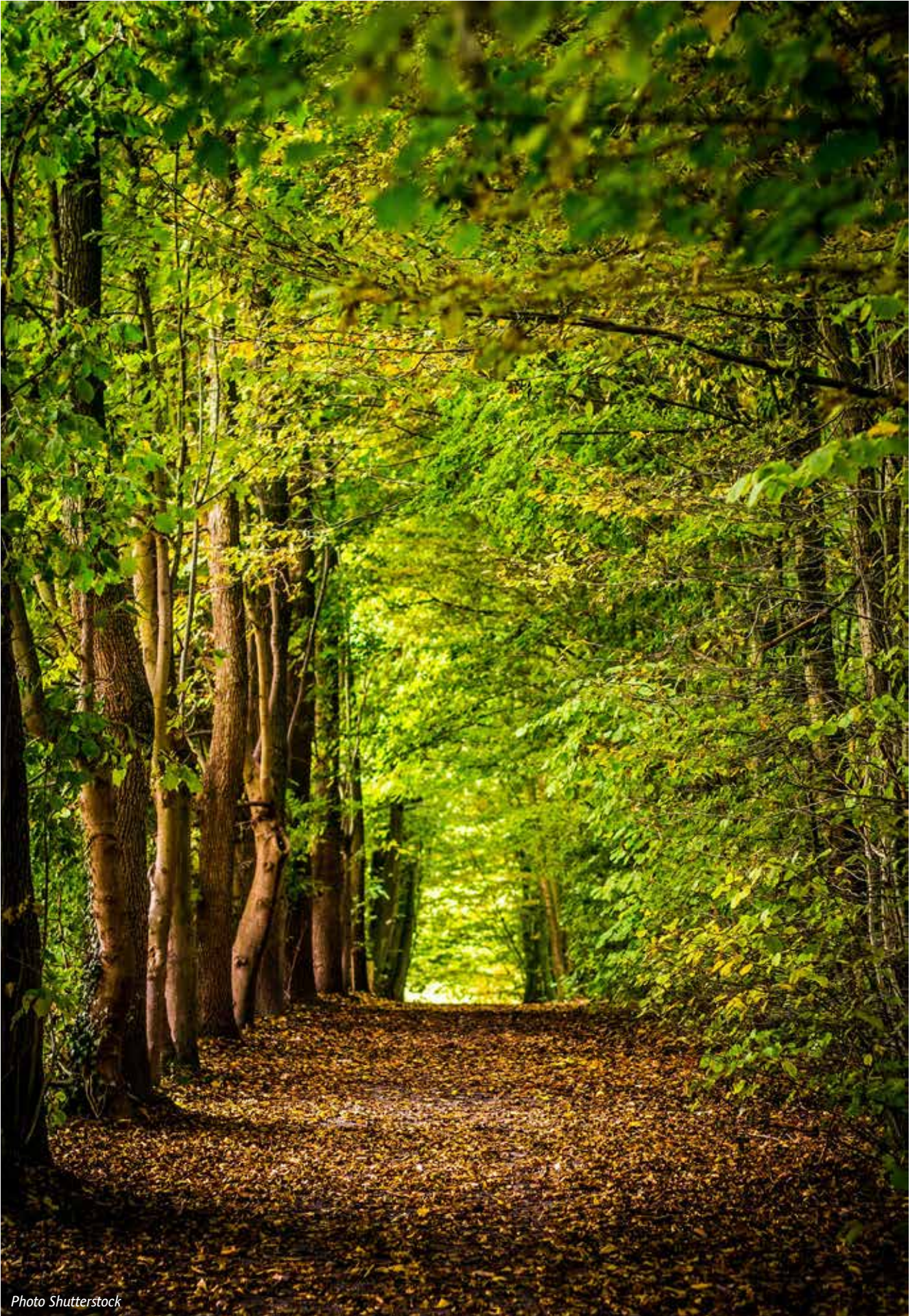


Photo Shutterstock

BILAN - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

ACTIF

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
Actifs incorporels	2 388	1 047
- dont écarts d'acquisition positifs		
Placements des entités d'assurance	1 074 347	1 093 416
- Terrains et constructions	138 201	135 011
- Placements dans des entreprises liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation		
- Autres placements	936 146	958 405
Placements représentant les engagements en UC		
Placements des entités du secteur bancaire		
Placements des autres entités	802	1
Titres mis en équivalence		
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	148 449	155 658
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	171 925	159 178
- Créances nées d'opération d'assurance directe	165 447	148 184
- Créances nées d'opération de réassurance	6 478	10 995
Créances sur la clientèle des entités du secteur bancaire		
Créances sur les entités du secteur bancaire	22 819	34 571
Autres Créances	15 309	11 754
- Créances clients	40	70
- Personnel	21	16
- État, organismes sociaux	2 903	265
- Débiteurs divers	12 346	11 403
Autres actifs	18 245	15 282
- Actifs corporels d'exploitation	18 245	15 282
- Avoir en banque		
Comptes de régularisation - Actif	41 931	37 206
- Frais d'acquisition reportés	16 816	15 632
- Autres	25 115	21 574
TOTAL DE L'ACTIF	1 496 214	1 508 115

(en milliers d'euros)

▷ TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	2025	2024
1 - Engagements reçus :		
2 - Engagements donnés :		
Autres engagements su titres, actifs ou revenus	60 732	
3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	95 683	104 382
4 - Garanties de l'État : Caisse Centrale de Réassurance	58 450	71 912

(en milliers d'euros)

PASSIF

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
Capitaux propres du groupe	294 175	266 441
- Capital social ou fonds équivalents.....	266 908	255 229
- Primes.....		
- Résultat.....	27 268	11 212
Intérêts minoritaires	43	46
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	1 140 527	1 124 824
- Provisions techniques vie	232	154
- Provisions techniques non vie	1 140 295	1 124 670
Provisions techniques en UC.....		
Provision pour risques et charges.....	3 070	3 431
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance.....	23 179	21 937
- Dettes nées des opérations d'assurance direct.....	18 437	17 586
- Dettes nées des opérations de réassurance.....	4 743	4 351
Dettes envers la clientèle des entités du secteur bancaire		
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entités du secteur bancaire	591	660
Autres dettes	34 548	90 648
- Fournisseurs.....	233	488
- Personnel	6 985	5 503
- État, organismes sociaux	11 617	14 936
- Créiteurs divers.....	15 712	69 721
Comptes de régularisation-Passif	81	128
- dont écarts d'acquisition négatifs		
Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF	1 496 214	1 508 115

(en milliers d'euros)

ANNEXE - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de l'article R341-2 du code des assurances ainsi que du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 à jour des règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes.

Les comptes des Sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le plan comptable général ANC 2014-03 à jour des règlements complémentaires ainsi que les Sociétés du secteur assurance à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC N° 2015-11.

Les comptes consolidés du groupe Mutuelle de Poitiers Assurances du 31 Décembre 2025 ont été établis et présentés en conformité avec le Règlement N° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés à jour des règlements ultérieurs.

Conformément à l'Art L123-15 du code de commerce, les états financiers consolidés sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Périmètre de consolidation

Les entreprises consolidées sont les suivantes :

	Pourcentage détenu par Mutuelle de Poitiers Assurances (détenu directement ou indirectement)	
SA Pronoé Prévoyance	Lieu-dit Bois du Fief Clairet - 86240 LIGUGÉ	100,00 %
SAS STIC	Lieu-dit Bois du Fief Clairet - 86240 LIGUGÉ	95,00 %
SAS Barruel et Giraud*	3 rue Chanzy - 45000 ORLÉANS	99,96 %

* détient une participation dans Pronoé Prévoyance

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Étant donné le pourcentage de détention de Mutuelle de Poitiers dans le capital de ses filiales, la méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale pour l'ensemble des Sociétés consolidées.

Toutes les Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 Décembre.

INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

1 EXPOSÉ DES PRINCIPES, MODES D'ÉVALUATION RETENUS ET MÉTHODES UTILISÉES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le code des assurances ainsi que dans la réglementation ANC et si ces textes ne le prévoient pas, par le plan comptable général.

1.1. POSTE DU BILAN

Les frais d'acquisition sont rattachés aux coûts d'acquisition des immobilisations depuis 2021. (La méthode de comptabilisation prospective a été adoptée car il est difficile de reconstituer l'état des frais d'acquisition sur les exercices antérieurs).

1.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- Les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux de 100 %.
- Les logiciels qui sont amortis de 1 à 5 ans.

1.1.2. Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'acquisition et impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les parts de SCI sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.

Les immeubles sont amortis linéairement conformément aux règles comptables d'amortissement par composants (Règlement ANC N° 2014-03) en fonction de leur nature et de leur date de construction selon détail joint :

Composants	Habitation et bureaux pré 1945		Habitation et bureaux post 1945		Entrepôts et locaux d'activité		Commerces	
	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part
Gros œuvre	120	60 %	80	60 %	30	80 %	50	50 %
Clos et couverts	35	15 %	30	15 %	30	10 %	30	20 %
Lots techniques	25	15 %	25	15 %	20	5 %	20	15 %
Second œuvre	15	10 %	15	10 %	10	5 %	15	15 %
TOTAL		100 %		100 %		100 %		100 %

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

1.1.3. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION.

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

1.1.4. AUTRES PLACEMENTS

- Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne des titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (Art 122-1 à 122-4 du règlement ANC N° 2015-11).

En outre conformément à l'article R343-9 du code des assurances ainsi qu'aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC N° 2015-11 et aux articles 3 à 4 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du principal). Un risque de contrepartie est considéré comme avéré « dès lors qu'il est probable que l'organisme d'assurance ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie ».

- Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R343-10 du code des assurances ainsi qu'aux articles 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 et aux articles 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12.

Un état récapitulatif des placements est établi, mentionnant notamment la valeur de réalisation de ces placements dont les modalités de calcul sont précisément définies et fixées par les articles 423-13 du règlement ANC N° 2015-11 et 54 du règlement ANC N° 2016-12, en fonction de la nature des placements :

- les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise (les SCPI sont valorisées pour leur valeur de réalisation),
- les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation est constatée seulement si la dépréciation a un caractère durable (voir 1.1.13.2).

1.1.5. PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Art R332-3-3 et R332-3-4 du Code des Assurances et Art 145-1 et 145-2 du règlement ANC N°2015-11.

Les provisions techniques à la charge de la réassurance cédée représentent la part des provisions techniques relatives aux affaires cédées auprès des réassureurs. Elles se déclinent en :

- provision pour cotisations non acquises non vie,
- provision pour sinistres à payer non vie et provisions mathématiques non vie,
- provision pour sinistres à payer vie,
- provision pour risques en cours non vie.

1.1.6. CRÉANCES

1.1.6.1. COTISATIONS ACQUISES ET NON ÉMISES

Ce poste comprend les cotisations acquises et non émises, nettes des cotisations à annuler.

1.1.6.2. AUTRES CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

Elles sont composées essentiellement des cotisations restant à encaisser au 31 décembre de l'exercice.

1.1.7. AUTRES ACTIFS

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire ou dégressif selon les durées suivantes :

- Agencements	8 à 10 ans	- Matériels	2 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans	- Mobilier	10 ans

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou contrat assimilé sont comptabilisés dans les immobilisations en contrepartie d'une dette financière.

1.1.8. COMPTES DE RÉGULARISATION-ACTIF

1.1.8.1. INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Ce poste comprend essentiellement les coupons courus non échus sur les obligations en portefeuille.

1.1.8.2. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

(Art 151-1 du règlement ANC N° 2015-11)

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats, constatés en charge de l'exercice, est inscrite à l'actif du bilan.

Le montant reporté est calculé selon les mêmes méthodes que les provisions pour cotisations non acquises.

En l'absence de résiliations significatives, dans le cadre de la loi HAMON, les mêmes principes de calcul ont été maintenus.

1.1.8.3. AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit des charges constatées d'avance qui sont constituées essentiellement de commissions comptabilisées en charge mais non acquises aux Agents et Courtiers.

1.1.9. RÉÉVALUATIONS

La Société consolidante Mutuelle de Poitiers Assurances a procédé, conformément aux articles 61 de la loi de finances pour 1977 et 69 de la loi de finances de 1978 à une réévaluation légale de ses biens immobiliers.

L'augmentation de la valeur des immobilisations du fait de l'opération a constitué des écarts de réévaluation enregistrés au passif de ses comptes sociaux.

Conformément à l'article 273-2 du règlement n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés, l'écart de réévaluation constaté dans les comptes de la Mutuelle de Poitiers est éliminé dans les comptes consolidés.

1.1.10. ACQUISITION ANTÉRIEURE D'ENTITÉ

(Art 122-1 à 122-3 du règlement ANC N° 2020-01)

L'entité consolidante a la possibilité de ne pas appliquer rétrospectivement les dispositions du règlement relatives à l'identification et à l'évaluation des actifs et passifs d'entités acquises avant l'ouverture de l'exercice au titre duquel les premiers comptes consolidés sont établis, et à la détermination des écarts d'acquisition afférents.

L'acquisition des entités consolidées (SAS STIC et SAS Barruel et Giraud) étant trop ancienne, il n'est pas possible de calculer les écarts d'acquisition qui seraient totalement amortis s'ils étaient comptabilisés.

1.1.11. PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

(Art R343-7 du code des assurances, Art 143-1 à 143-21 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 19 à 25 du règlement ANC N° 2016)

Ces provisions figurant au passif sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

1.1.11.1. PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES :

(Art 143-4 et 143-5 du règlement ANC N° 2015-11)

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée prorata temporis pour chacune des catégories contrat par contrat.

1.1.11.2. PROVISIONS POUR SINISTRES :

(Art 143-9 à 143-16 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 22 à 25 du règlement ANC N° 2016-12)

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes (frais de gestion) qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer non vie comprennent :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire),
(Art 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 23 du règlement ANC N° 2016-12)
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes. Son montant est calculé à raison de 5,10 % du total des provisions de sinistres et des prévisions de recours. Ce taux est déterminé par référence au rapport des frais de gestion des sinistres des années antérieures sur les sinistres payés ainsi que les recours encaissés,
(Art 143-11 du règlement ANC N° 2015-11)
- une provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM), relative aux garanties décennales d'assurance construction, destinée à couvrir les sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale,
(Art 143-13 à 143-15 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 24 du règlement ANC N° 2016-12)
- des prévisions de recours. Celles-ci sont estimées, dossier par dossier et éventuellement complétées par la méthode des cadences de recours encaissés.

(Art 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 23 du règlement ANC N° 2016-12)

1.1.11.3. PROVISION POUR RISQUES EN COURS

(Art 143-6 à 143-8 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 20 à 21 du règlement ANC N° 2016-12)

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à cotisation payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de cotisation ou de terme des contrats, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Elle est calculée par méthode statistique, séparément pour chacune des catégories ministérielles.

1.1.11.4. PROVISION POUR RISTOURNE :

Les statuts de la Société Mutuelle de Poitiers Assurances autorisent le Conseil d'Administration à décider l'octroi d'une ristourne de cotisations aux Sociétaires, dès lors que les résultats de l'exercice le permettent.

Au titre de l'exercice 2025, il n'a pas été constitué de provision pour ristourne de cotisations.

1.1.11.5. PROVISIONS POUR ÉGALISATION :

(Art 143-19 du règlement ANC N° 2015-11)

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques : tempête, gel, catastrophes naturelles, attentats, pollution, risque atomique, aviation. Le calcul est effectué en application de l'Art 39 quinquies G ainsi que des Art 16 A et 16 B de l'Annexe II du CGI.

1.1.11.6. PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES RENTES :

(Art 143-1 à 143-3 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 19 du règlement ANC N° 2016-12)

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés par la Société sous forme de rentes et accessoires de rentes à partir de tables de mortalité appropriées et de lois de maintien en invalidité.

1.1.11.7. PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS :

(Art R343-7 5° du Code des Assurances, Art 143-17 du règlement ANC N° 2015-11)

Cette provision est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les Assurés.

1.1.12. PROVISIONS TECHNIQUES VIE

(Art R343-3 du code des assurances, Art 142-1 à 142-11 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 14 à 18 du règlement ANC N° 2016-12)

1.1.12.1. PROVISION MATHÉMATIQUE :

(Art 142-2 à 142-4 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 14 à 16 du règlement ANC N° 2016-12)

La provision mathématique est définie comme la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par l'Assuré.

Il n'y a pas de provision mathématique au 31 décembre 2025.

1.1.12.2. PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES :

(Art 142-5 du règlement ANC N° 2015-11)

Cette provision correspond au montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Il n'y a pas de provision pour participation aux bénéfices au 31 décembre 2025.

1.1.12.3. PROVISION GLOBALE DE GESTION :

(Art 142-6 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 17 du règlement ANC N° 2016-12)

La provision globale de gestion est « destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ». Elle est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Il n'y a pas de provision globale de gestion au 31 décembre 2025.

1.1.12.4. PROVISION POUR ALÉAS FINANCIERS :

(Art 142-7 et 142-8 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 18 du règlement ANC N° 2016-12)

Cette provision est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif.

Il n'y a pas de provision pour aléas financiers au 31 décembre 2025.

1.1.12.5. PROVISION POUR ÉGALISATION :

(Art 142-11 du règlement ANC N° 2015-11)

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

En présence d'une clause de participation aux bénéfices contractuelle, la provision d'égalisation est une destination possible de cette participation aux bénéfices. En l'absence de participation aux bénéfices contractuelle, une provision d'égalisation peut néanmoins être constituée.

1.1.13. AUTRES PROVISIONS**1.1.13.1. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS :**

(Art 151-1 et 151-2 du règlement ANC N° 2015-11)

La provision pour frais d'acquisition reportés comprend la fraction des frais d'acquisition non vie, imputable aux exercices ultérieurs, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination qui ont été comptabilisées en charge de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs.

1.1.13.2. PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DURABLE :

(Art 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 et Art 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12)

La provision pour dépréciation à caractère durable a pour objet de couvrir l'ensemble des risques identifiés sur les placements relevant de l'article R343-10 du code des assurances. Les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable. Cette provision est calculée ligne à ligne si le placement (non obligatoire) a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs. Ce critère de moins-value significative est défini en fonction de la volatilité constatée soit 20,00 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils (pourcentage porté à 30,00 % lorsque les marchés sont volatils). L'évaluation retenue est calculée sur un objectif de prix recouvrable selon une approche multi critères (consensus de marché, durée de détention, résultats financiers, ...).

1.1.14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont constituées selon les règles de prudence pour les risques et les litiges avec divers tiers.

1.1.14.1. PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET CONGÉS ANNIVERSAIRE

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans (la table utilisée est conforme avec la nouvelle réglementation sur les retraites), du taux d'actualisation fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations Corporates AA) de 3,60 % (3,35 % en 2024), de la table de mortalité INSEE 2024, d'un taux de charges sociales de 61,24 % et d'un taux de revalorisation des salaires de 2,30 %.

Le montant de cette provision était de 2 757 882 € au 01/01/2025. Après versement de 80 039 € d'indemnités de départ en 2025 et une reprise de provision de 153 891 €, cette provision s'élève à 2 523 952 € au 31/12/2025.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Le montant de la provision à la clôture est de 546 381 €.

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT**1.2.1. PRODUITS FINANCIERS**

Les produits et charges de placements sont ventilés entre les comptes de résultat non-vie et vie suivant un ratio proportionnel aux provisions techniques non-vie et aux provisions techniques vie.

1.2.2. LES CHARGES

Les charges des Sociétés d'assurances sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination,
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, les Sociétés utilisent des clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables (salaires, nombre de salariés, superficie des locaux...).

1.2.2.1. CHARGE DES SINISTRES DES CONTRATS COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale », et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes

légaux et réglementaires, en particulier les articles L161-33 et R161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'Assuré de la réalité de la prestation reçue.

1.2.2.2. CHARGES DE PERSONNEL

- Le nombre moyen de salariés est de 426 au cours de l'exercice 2025.
- Rémunérations des dirigeants :
En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

1.2.2.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- Les honoraires de commissariat aux comptes concernent la mission d'audit légal des comptes annuels et des prestations d'accompagnement sur le rapport de durabilité.

1.2.2.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Ils résultent d'un décalage temporaire entre la comptabilisation d'un produit ou d'une charge et sa prise en compte dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ou, dans la comptabilisation de déficits reportables.

Ils ont pour objectif de traduire immédiatement toutes les conséquences des opérations de l'exercice, pour une meilleure image économique des comptes.

L'impôt différé, au taux de 25,00 % peut être :

- un impôt différé actif, il s'agit alors d'une créance d'impôt correspondant à des déductions futures (si leur récupération est jugée probable),
- un impôt différé passif, il s'agit alors d'une dette d'impôt future correspondant à des impositions futures.

1.2.3. LES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Néant.

1.3. PARTIES LIÉES

Il n'existe pas de transactions significatives ou conclues à des conditions anormales entre l'entreprise et des parties liées.

1.4. HORS BILAN

1.4.1. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes figurant en pied de bilan.

Les autres engagements sur titres correspondent aux engagements liés à la stratégie d'investissement et plus précisément aux capitaux souscrits et non appelés.

Conformément à la réforme de l'art 39 introduite par l'ordonnance du 3 juillet 2019, le passif social lié à la retraite complémentaire de cadres de direction est entièrement couvert par un contrat d'assurance.

1.5. DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

Dans la continuité de l'année 2024, l'exercice 2025 est favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'environnement dans lequel nous évoluons reste cependant complexe, marqué par des incertitudes sur le plan politique, économique et social en France et à l'international mais aussi par les effets du dérèglement climatique.

Dans ce contexte général, le résultat de l'exercice 2025 de la Mutuelle de Poitiers Assurances est solide.

Il est caractérisé par :

- Le chiffre d'affaires de 573,2 M€, en progression de 8,51 %, témoignant d'une dynamique de croissance qui se poursuit grâce au niveau d'implication de toutes les forces de l'entreprise du siège et de nos agences.
- Une sinistralité globalement contenue tenant compte :
 - Dans la branche Dommages aux biens et Catastrophes Naturelles :
 - de l'absence d'événements climatiques majeurs à l'exception de la survenance d'un épisode de sécheresse d'ampleur durant l'été,
 - de l'enregistrement de sinistres incendie importants.
 - Dans la branche Automobile :
 - d'un contexte inflationniste des sinistres matériels toujours présent, bien que moindre qu'attendu, ayant un impact sur les coûts d'indemnisations et la constatation d'une fréquence de sinistres en légère baisse,
 - d'une aggravation du coût des sinistres Responsabilité civile corporelle sur exercices antérieurs,
 - d'une augmentation du coût des prestations d'assistance répercutée sur les tarifs des contrats.
 - Dans la branche Assurances de Personnes :
 - d'une bonne tenue de la sinistralité relative aux garanties corporelles (GAV, premium),
 - d'une évolution maîtrisée des frais de soins, (et du report sur l'exercice 2026 de la taxe sur les organismes complémentaire santé).
 - Dans la branche Responsabilité civile et Construction :
 - d'un moindre déficit technique de la responsabilité décennale par rapport à l'an dernier,
 - d'un résultat technique défavorable de la responsabilité civile générale eu égard notamment à la survenance de quelques sinistres importants.

Ce niveau de sinistralité globalement contenue permet une dotation significative de la provision d'égalisation, alimentée en net de 18 M€, et se décomposant en :

- une dotation de 14,4 M€ dans la branche « tempête- gel »,

- une dotation de 1,7 M€ dans la branche « Cat Nat »,
 - une dotation de 1,5 M€ dans la branche « attentats » et enfin une dotation de 0,4 M€ dans la branche « Acceptations ».
- La provision d'égalisation s'élève ainsi à 99,4 M€.

- Un coût de réassurance élevé résultant :
 - de primes cédées en augmentation de 4,67 %, notamment en lien avec l'augmentation du taux de prime Cat Nat de 12 % à 20 %,
 - d'une faible intervention des réassureurs au titre de l'exercice de survenance du fait notamment de l'absence d'événements climatiques majeurs sur l'année.
- Les frais généraux restent bien maîtrisés (un ratio de 22,19 % du chiffre d'affaires contre 22,73 % en 2024) dans un contexte d'investissements toujours soutenus :
 - pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils,
 - pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux nombreuses exigences réglementaires,
 - dans le but d'améliorer toujours davantage la qualité du service rendu par la Mutuelle de Poitiers Assurances à ses Sociétaires.
- L'ensemble de ces éléments permet de générer un ratio combiné net de réassurance de 91,9 % contre 97,9 % en 2024 (hors dotation à la provision d'égalisation).
- L'environnement financier a été marqué par des taux d'intérêt 10 ans élevés et une bonne performance des marchés actions ; sur les marchés de taux d'intérêt, le maintien d'un bon niveau de pentification de la courbe de taux a permis de saisir des opportunités sur des émetteurs de bonne qualité de signature et d'augmenter la performance moyenne du portefeuille obligataire, accompagnée par une rotation significative de la poche. Les marchés actions ont été globalement orientés à la hausse, permettant un bon niveau de rendement et l'augmentation des plus ou moins-values latentes. Le résultat financier de 29,7 M€ du compte non technique 2025 est supérieur au budget de 28,2 M€ et inférieur à l'exercice 2024 (31,9 M€), notamment du fait du provisionnement de certaines lignes en portefeuille dont trois fonds à prépondérance immobilière décotés.
- La création d'un Véhicule Interne de Réassurance (IRV) : le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances du 10 octobre 2025 a validé et approuvé le projet de création d'un véhicule interne de réassurance au Luxembourg afin de renforcer à terme l'indépendance de la Société vis-à-vis de la réassurance traditionnelle par la constitution d'une provision pour fluctuation de la sinistralité, mécanisme comptable non disponible en France. Ce véhicule interne de réassurance sera créé courant 2026 pour jouer un rôle effectif dans nos programmes de réassurance au 01/01/2027. En tant que filiale contrôlée à 100 % par la Mutuelle de Poitiers Assurances, le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances exercera son regard sur les activités de l'IRV.
- Le développement de l'activité prévoyance avec des résultats commerciaux très encourageants pour notre filiale Pronoé Prévoyance. Le réseau de distribution est fortement impliqué dans la commercialisation de cette offre (+ 3.600 contrats en 2025 contre 1.300 en 2024). Depuis le lancement de la commercialisation de l'offre prévoyance le 26 janvier 2023, plus de 5.900 contrats ont ainsi été souscrits.

2 - DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3 - OPTIONS EXERCÉES DANS LE CADRE LÉGAL

Aucune option n'a été exercée dans le cadre légal.

4 - CHANGEMENTS DE RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers a été mis en œuvre.

L'incidence porte pour les filiales non assurantielles :

- Les transferts de charges ont été reclassés en autres produits d'exploitation ou en minoration des comptes de charges,
- Reclassement des produits et charges exceptionnelles en produits et charges d'exploitation.

Comme indiqué au 1.4.1 et après analyse des textes en vigueur, une correction a été apportée concernant les parts non appelées des fonds non cotés qui sont désormais comptabilisées en hors bilan (et non plus à l'actif dans les autres placements et au passif en créanciers divers). Cela représente 60.731.668€ au 31/12/2025 (contre 56.393.352,94€ au 31/12/2024).

5 - ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

ANNEXE - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

➤ PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

	SIREN	Activités	2025		2024		Méthode de consolidation
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
Mutuelle de Poitiers Assurances (Société consolidante)	775715683	Assurance non-vie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
SA Pronoé Prévoyance	907614804	Assurance vie et non-vie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
SAS STIC	816820054	Traitement de données, hébergement et activités connexes	95,00 %	95,00 %	94,97 %	94,97 %	Intégration globale
SAS Barruel et Giraud	331928101	Activités de courtage en assurances	99,96 %	99,96 %	99,72 %	99,72 %	Intégration globale

Ce tableau présente les droits de vote détenus directement et indirectement par la Société mère Mutuelle de Poitiers Assurances.

➤ MOUVEMENTS DES ACTIFS IMMOBILISÉS (en milliers d'euros)

	Valeur Brute au 01/01/2025	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements et Provisions au 01/01/2025	Dotations 2025	Reprises 2025	Amortissements et Provisions au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	4 142	1 549	8	5 682	3 094	200		3 294	2 388
Immobilisations corporelles	219 661	20 694	10 286	230 070	69 367	5 118	862	73 624	156 446
Immobilisations financières	960 643	557 589	572 413	945 820	2 029	7 483	640	8 872	936 948
Total de l'Actif Immobilisé	1 184 446	579 833	582 707	1 181 572	74 491	12 801	1 502	85 789	1 095 782

➤ INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE CRÉDITS BAILS ET ASSIMILÉS DE LA SAS STIC (en milliers d'euros)

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture
Immobilisations brutes	328			288	40
Amortissements	262	54	288		28
Emprunts	71		59		11
Impact résultat		55	60		-6

➤ ENGAGEMENTS CRÉDIT BAIL (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS CRÉDIT BAIL						
Redevance payées		Redevances restant à payer			Total à payer	
de l'exercice	Cumulées	< à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans		
11	20	9	2		11	

➤ ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements des entreprises d'assurance vie et non-vie			
- Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	173 724	138 048	229 801
- Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	172 111	164 233	224 187
- Parts d'OPCVM	36 464	36 153	49 265
- Obligations et autres titres à revenu fixe	605 779	608 630	594 640
- Parts d'OPCM obligataires	124 456	124 456	134 832
- Autres placements	24 716	24 716	24 716
	1 137 250	1 096 236	1 257 441
Dont :			
- Total des Placements cotés	809 812	812 106	862 615
- Total des Placements non cotés	327 438	284 129	394 827
Dont :			
- Part des placements d'assurance non-vie	1 134 904	1 093 918	1 255 145
- Part des placements d'assurance vie	2 346	2 318	2 297



Façade CHATAUDUN

ANNEXE - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

➤ PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES (en milliers d'euros)

	2025			2024		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Produits des placements	45 539	71	45 610	45 250	94	45 344
- Revenus des placements	35 227	70	35 296	33 879	93	33 931
- Autres produits des placements	1 061		1 061	1 993	1	1 994
- Produits provenant de la réalisation des placements	9 251	2	9 253	9 418		9 418
- Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)						
Charges des placements	16 050	33	16 083	13 474	3	13 477
- Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	4 189	3	4 191	4 115	3	4 118
- Autres charges des placements	10 919	30	10 949	3 954		3 953
- Pertes provenant de la réalisation des placements	942		943	5 406	1	5 406
- Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)						
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	29 489	38	29 527	31 776	85	31 867

➤ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE (en milliers d'euros)

	Fonds d'établissement	Réserves	Résultat	Total	Groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	33 391	233 096		266 487	266 441	46
Affectation du résultat 31/12/2025						
Résultat 31/12/2025			27 269	27 269	27 268	1
Autres mouvements (PRE et crédit-bail)						
Variation de périmètre					5	-5
Distributions des autres entités						
Droits d'adhésion	462			462	462	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025	33 853	233 096	27 269	294 218	294 175	43

➤ PROVISIONS TECHNIQUES (en milliers d'euros)

	2025			2024		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	198 791		198 791	180 797		180 797
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres à payer	772 627	232	772 859	791 175	154	791 329
Provision pour participation aux bénéfices						
Provision pour égalisation	99 388		99 388	81 375		81 375
Autres provisions techniques	69 489		69 489	71 323		71 323
TOTAUX	1 140 295	232	1 140 527	1 124 670	154	1 124 824



Espace attente CHATEAUDUN

ANNEXE - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

➤ PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES (en milliers d'euros)

	Non-vie	Vie	2025	2024
Provisions pour primes non acquises	4 625		4 625	2 890
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres	143 714	110	143 824	152 767
Provisions pour participation aux bénéfices				
Provision pour égalisation				
Autres provisions techniques				
TOTAL	148 339	110	148 449	155 657

➤ LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES (en milliers d'euros)

	2025	2024
Provisions pour sinistres à l'ouverture (*)	791 237	793 774
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs (*)	186 595	182 276
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture (*)	582 107	602 985
BONUS / MALUS	22 535	8 513

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours en milliers d'euros

➤ CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE (en milliers d'euros)

	Montant brut	Provision	Montant net	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	167 336	1 888	165 447	165 447		
Créances nées d'opérations de réassurance	6 478		6 478	6 478		
TOTAL	173 813	1 888	171 925	171 925		

➤ DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE (en milliers d'euros)

	Montant	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 437	18 437		
Dettes nées d'opérations de réassurance	887	887		
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	3 856	3 856		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire (crédit-bail)	11	9	2	
TOTAL	23 191	23 188	2	

➤ DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en milliers d'euros)

	2025	2024
Chiffre d'affaires non-vie		
Dommages corporels		
- Accidents	24 003	22 772
- Frais de soins individuels	118 403	109 673
- Frais de soins collectifs	4 780	4 622
Automobile		
- Responsabilité Civile	80 733	74 325
- Dommages	142 435	131 774
Dommages aux biens		
- Particuliers	114 981	108 295
- Professionnels non agricoles	20 836	19 944
- Agricoles	14 247	14 041
Catastrophes naturelles	22 632	13 870
Protection juridique	11 176	10 393
Responsabilité civile générale	8 563	8 183
Construction		
- Dommages	117	161
- Responsabilité Civile	8 780	8 432
Caution		1
Acceptations	2 011	2 047
Total Chiffre d'Affaires non-vie	573 697	528 532
Chiffre d'affaires vie		
Contrats d'assurance temporaire décès	442	223
Contrats de capitalisation à prime unique ou versements libres		
Contrats de capitalisation à primes périodiques		
Total Chiffre d'Affaires vie	442	223
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	574 139	528 755

ANNEXE - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

▷ COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE (en milliers d'euros)

	2025			2024
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	555 749	52 282	503 467	460 888
- Primes	573 697	54 017	519 680	477 035
- Variation des primes non acquises	-17 993	-1 734	-16 259	-16 147
Part du compte technique dans les produits nets des placements	22 918		22 918	24 727
Autres produits techniques	1 187		1 187	1 101
Charges des sinistres	-404 670	-10 478	-394 192	-395 731
- Prestations et frais payés	-423 218	-19 378	-403 841	-381 172
- Charges des provisions pour sinistres	18 548	8 900	9 649	-14 559
Charges des autres provisions techniques	1 834	81	1 753	8 965
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	-72 427	-2 663	-69 764	-65 499
- Frais d'acquisition	-45 270		-45 270	-42 655
- Frais d'administration	-27 157		-27 157	-25 765
- Commissions reçues des réassureurs		-2 663	2 663	2 921
Autres charges techniques	-10 142		-10 142	-9 765
Variation de la provision pour égalisation	-18 013		-18 013	-11 395
Résultat technique de l'assurance non-vie	76 434	39 222	37 212	13 290
Participation des salariés	-1400		-1400	
Produits nets des placements hors part du compte technique	6 670		6 670	7 055
Élimination des opérations intersectorielles				
TOTAL	81 704	39 222	42 482	20 345

➤ COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (en milliers d'euros)

	2025		2024	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	442	223	219	109
Part du compte technique dans les produits nets des placements	5		5	7
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV-plus-values)				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-91	-42	-49	-60
- Prestations et frais payés	-13	-5	-8	-1
- Charges des provisions pour sinistres	-78	-37	-41	-59
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques				
- provisions d'assurance vie				
- provisions en UC				
- autres provisions techniques				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	-67	-67		-1
- Frais d'acquisition	-53		-53	-27
- Frais d'administration	-14		-14	-9
- Commissions reçues des réassureurs	0	-67	67	34
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV-moins-values)				
Autres charges techniques	-9		-9	-9
Résultat technique de l'assurance vie	280	114	166	45
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique	33		33	78
Élimination des opérations intersectorielles				
TOTAL	313	114	199	123

ANNEXE - COMPTES CONSOLIDÉS 2025

➤ COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIUITÉS (en milliers d'euros)

	2025	2024
Chiffre d'affaires	1 371	1 300
Autres produits d'exploitation	641	596
Achats consommés	-1 585	-1 716
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	-3 695	-3 209
Autres charges d'exploitation	36	64
Impôts et taxes	-226	-211
Dotations aux amortissements et provisions (hors écarts d'acquisition)	-1 018	-1 081
Résultat d'exploitation (hors amortissement, dépréciation et reprise des écarts d'acquisition)	-4 475	-4 258
Charges et produits financiers	39	34
Elimination des opérations intersectorielles		
TOTAL	-4 436	-4 224

➤ IMPÔT SUR LES RÉSULTATS (en milliers d'euros)

	2025		2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôt exigible	2 335	2	48	2 479
Impôt différé	591		191	637
TOTAL	2 926	2	239	3 116

➤ PREUVE D'IMPÔT (en milliers d'euros)

	31/12/2025
Rationalisation de l'impôt	
Résultat d'ensemble consolidé	27 269
+ Impôt sur les résultats (a)	9 475
Résultat théorique taxable	36 743
Impôt théorique au taux en vigueur de 25% (b)	9 186
Différence d'impôt (a) - (b)	289
Justification de la différence d'impôt	
Charges non déductibles et produits non imposables	40
Contribution additionnelle 3,30 %	314
Différence de taux (PVL 15%)	
Régularisation IS 2024 en 2025	-27
Crédits d'impôt	-260
DIFFÉRENCE D'IMPÔT	289

➤ EFFECTIF

	2025	2024
Effectif moyen		
France		
- dont cadres	201	191
- dont employés	225	215
TOTAL	426	406

➤ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en milliers d'euros)

	HSF AUDIT	DUO SOLUTIONS	AUDICO
Honoraires afférents à la certification des comptes			
Mutuelle de Poitiers Assurances	66	68	
Pronoé Prévoyance	18		
STIC	5		
Barruel et Giraud			6
Honoraires afférents aux autres services			
Mutuelle de Poitiers Assurances		29	
TOTAL	89	97	6



Siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances - Lieu-dit Bois du Fief Clairet - Ligugé (85)



Crédit photos : - Marielle Huneau - Adobe Stock
Photos illustratives réalisées au siège de la Mutuelle de Poitiers Assurances